



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-quinzième session

# 195 EX/4

## Partie I

PARIS, le 19 septembre 2014  
Original anglais

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

## EXÉCUTION DU PROGRAMME ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

### PARTIE I (en ligne)

### EXÉCUTION DU PROGRAMME

#### Résumé

Le présent rapport, **publié en ligne**, vise à informer les membres du Conseil exécutif des progrès réalisés dans l'exécution du programme adopté par la Conférence générale au cours des six premiers mois de la période quadriennale 2014-2017.

Il s'agit d'un rapport en ligne consolidé, extrait de SISTER, qui rend compte de manière détaillée, sous forme de tableaux, des progrès accomplis en vue de la réalisation de chacun des résultats escomptés du 37 C/5, y compris en ce qui concerne les deux priorités globales – Afrique et Égalité des genres.

Les progrès sont évalués par rapport aux indicateurs de performance et cibles/indicateurs de référence correspondants, tels que révisés dans le cadre du **Plan de dépenses de 507 millions de dollars**.

Le rapport est disponible directement dans SISTER (37 C/5), ainsi que sur le site Web de BSP (<http://www.unesco.org/new/en/bureau-of-strategic-planning/resources/programme-and-budget-c5/document-ex4/>).

Par sa nature même, le présent document n'a pas d'incidences administratives ni financières.

Aucune décision n'est proposée.



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-quinzième session

# 195 EX/4

## Partie II

PARIS, le 18 août 2014  
Original anglais

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

## EXÉCUTION DU PROGRAMME ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

### PARTIE II

**Rapport de la Directrice générale sur la situation budgétaire  
de l'Organisation en 2014-2015 (37 C/5) au 30 juin 2014 (comptes non audités),  
ajustements budgétaires qui découlent des dons et des contributions spéciales reçus,**

et

**Tableau de bord de l'exécution du programme en 2014-2015 (37 C/5 approuvé)  
Situation au 30 juin 2014 (comptes non audités)  
(N° 53)**

#### Résumé

Le document 195 EX/4 Partie II contient :

- A. Le rapport de la Directrice générale sur la situation budgétaire de l'Organisation en 2014-2015 (37 C/5) au 30 juin 2014 (comptes non audités), qui comprend :

Le rapport de la Directrice générale sur les ajustements budgétaires autorisés à l'intérieur de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2014-2015. Conformément à la résolution 37 C/98, paragraphes (b) et (e), la Directrice générale rend compte au Conseil exécutif :

- (i) des ajustements apportés aux crédits approuvés pour 2014-2015 pour tenir compte des dons et contributions spéciales reçus pendant la période 2014-2015 ;
- (ii) des virements opérés entre articles budgétaires à la suite d'ajustements concernant les activités de programme et des mouvements de personnel intervenus pendant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2014.

Action attendue du Conseil exécutif : décision proposée au paragraphe 5.

- B. Le Tableau de bord de l'exécution du programme pour 2014-2015 au 30 juin 2014 sur la base des comptes non audités relatifs au Programme ordinaire et aux fonds extrabudgétaires.

## PARTIE A

**RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR LA SITUATION BUDGÉTAIRE  
DE L'ORGANISATION EN 2014-2015 (37 C/5) AU 30 JUIN 2014  
(COMPTES NON AUDITÉS)**

## I

**RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR LES AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES  
AUTORISÉS À L'INTÉRIEUR DE LA RÉOLUTION PORTANT OUVERTURE DE CRÉDITS  
POUR 2014-2015**

1. La Partie A.I présente une synthèse destinée à faciliter les décisions du Conseil exécutif.

**Ajustements apportés aux crédits approuvés pour 2014-2015 pour tenir compte  
des dons et des contributions spéciales reçus depuis le début de l'exercice biennal**

2. Conformément au paragraphe (b) de la résolution 37 C/98, aux termes de laquelle la Directrice générale est autorisée à accepter et à ajouter aux crédits approuvés pour 2014-2015 des contributions volontaires, donations, dons, legs et subventions, ainsi que des montants versés par des gouvernements, en tenant compte des dispositions de l'article 7.3 du Règlement financier, et doit fournir aux membres du Conseil exécutif des informations à ce sujet à la session qui suit cette opération, la Directrice générale a le plaisir de présenter des informations concernant les dons et contributions spéciales reçus depuis le début de l'exercice biennal. Le montant total au 30 juin 2014 s'élève à 5 820 125 dollars, et peut se décomposer comme suit :

- nouveaux fonds reçus de donateurs : 4 810 945 dollars ;
- virements en provenance du Fonds général ou de comptes spéciaux : 362 480 dollars ;
- virements en provenance du Fonds d'urgence : 646 700 dollars.

Le tableau ci-dessous présente le récapitulatif par secteur/bureau de ces opérations, dont le détail figure à l'annexe I.

Secteur/Bureau	\$	Poids relatif
Éducation (ED)	1 872 868	32,2 %
Sciences exactes et naturelles (SC)	877 735	15,1 %
Sciences sociales et humaines (SHS)	13 263	0,2 %
Culture (CLT)	1 530 114	26,3 %
Communication et information (CI)	347 889	6,0 %
Gestion des bureaux hors Siège	766 404	13,2 %
Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique (AFR)	20 004	0,3 %
Coordination et suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres (Genre)	8 141	0,1 %
Planification stratégique, suivi de l'exécution du programme et élaboration du budget (BSP)	50 000	0,9 %
Relations extérieures et information du public (ERI)	9 227	0,2 %
Service d'évaluation et d'audit (IOS)	324 480	5,6 %
<b>Total, dons et contributions spéciales</b>	<b>5 820 125</b>	<b>100,0 %</b>

## II

**TRANSFERTS DES COÛTS DE PROGRAMME ENTRE ARTICLES BUDGÉTAIRES**

3. Aux termes du paragraphe (e) de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2014-2015, « la Directrice générale peut opérer des virements de crédits dans la limite de 2 % des crédits initialement ouverts, en fournissant par écrit aux membres du Conseil exécutif, à la session qui suit cette opération, des précisions sur les virements effectués et les raisons qui les ont motivés ». En conséquence, la Directrice générale informe le Conseil exécutif des virements de crédits ci-après :

**Réaffectation de ressources du Programme ordinaire aux fins de la participation de l'UNESCO aux exercices de programmation au niveau des pays :**

En application de la résolution 37 C/62, paragraphes 1 (e) et 2 (3), la Directrice générale a alloué 2 % des ressources du budget ordinaire disponibles pour les grands programmes à la préparation des exercices de programmation commune par pays des Nations Unies (projets pilotes « Unis dans l'action », PNUAD et programmation conjointe).

La moitié de la part de 2 % ainsi réaffectée serait utilisée par les secteurs pour leurs propres activités, tandis que l'autre moitié (1 %) serait allouée par le Bureau de la planification stratégique (BSP), agissant en tant que coordonnateur, aux efforts déployés à l'échelle de l'Organisation aux fins de ces exercices. Les fonds à mettre à la disposition de BSP s'élèvent à 454 449 dollars dans le plan de dépenses de 507 M\$. À la clôture des comptes, fin juin 2014, un montant total de 135 983 dollars avait été viré des grands programmes I, II et III à l'article budgétaire correspondant à BSP, comme suit :

Fonds virés de	\$
Grand programme I – Éducation	70 000
Grand programme II – Sciences exactes et naturelles	39 714
Grand programme III – Sciences sociales et humaines	26 269
<b>Total virements à BSP</b>	<b>135 983</b>

## III

**TRANSFERTS DES COÛTS DE PERSONNEL ENTRE ARTICLES BUDGÉTAIRES**

4. Aux termes du paragraphe (e) de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2014-2015, « Dans les cas où les virements de crédits entre articles excèdent cette limite de 2 %, la Directrice générale doit obtenir l'approbation préalable du Conseil exécutif ». La Directrice générale soumet ses propositions concernant les virements entre articles budgétaires ci-après envisagés suite à la restructuration et aux changements organisationnels et liés principalement aux mouvements de personnel qui résultent du transfert des responsabilités relatives à la gestion du dispositif hors Siège, laquelle est désormais coordonnée et assurée par le Bureau de la planification stratégique. Il y a lieu de noter que ces virements sont pour la plupart d'un montant inférieur à 2 % des crédits initialement ouverts, à l'exception des virements de ou vers les rubriques suivantes : L'action de l'UNESCO face aux situations de post-conflit et de post-catastrophe, Planification stratégique, suivi de l'exécution du programme et élaboration du budget et Gestion des ressources humaines. Le détail de ces virements de crédits destinés à couvrir les coûts de personnel (impact net égal à 0 dollar) est indiqué dans le Tableau des ouvertures de crédits figurant à l'annexe II du document 195 EX/4.INF ; le tableau ci-après en présente un résumé :

Articles budgétaires	Transferts aux fins de comparaison (personnel) \$
<b>Titre I – Politique générale et Direction</b>	<b>(741 000)</b>
<b>Titre II – Programmes et services liés au programme</b>	
A. Programmes	(34 000)
B. Services liés au programme	387 000
C. Programme de participation et bourses	-
<b>Total, Titre II</b>	<b>353 000</b>
<b>Titre III – Services internes</b>	
A. Gestion des ressources humaines	969 000
B. Gestion financière	-
C. Gestion des services de soutien	(581 000)
<b>Total, Titre III</b>	<b>388 000</b>
<b>Total des crédits ouverts</b>	<b>-</b>

### ACTION ATTENDUE DU CONSEIL EXÉCUTIF

5. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Ayant examiné le rapport de la Directrice générale sur les dons et les contributions spéciales reçus pendant la période allant de janvier à juin 2014 et ajoutés aux crédits du budget ordinaire, et sur les virements de crédits entre articles budgétaires opérés conformément aux dispositions de la Résolution portant ouverture de crédits approuvée par la Conférence générale à sa 37<sup>e</sup> session (résolution 37 C/98, paragraphes (b) et (e)), qui figure dans le document 194 EX/4 Partie II,

I

2. Note qu'en conséquence de ces dons et de ces contributions spéciales, la Directrice générale a ajouté aux crédits ouverts au budget ordinaire un montant total de **5 820 125** dollars comprenant les ajustements opérés sur les dons et contributions spéciales indiqués à l'annexe I du document 195 EX/4.INF, et réparti comme suit :

	\$
Titre I.B – Service d'évaluation et d'audit	324 480
Titre II.A – Grand programme I	1 872 868
Titre II.A – Grand programme II	877 735
Titre II.A – Grand programme III	13 263
Titre II.A – Grand programme IV	1 530 114
Titre II.A – Grand programme V	347 889
Titre II.A – Gestion des bureaux hors Siège	766 404
Titre II.B – Services liés au programme (Afrique)	20 004
Titre II.B – Services liés au programme (BSP)	50 000
Titre II.B – Services liés au programme (ERI)	9 227
<b>Total</b>	<b>5 820 125</b>

3. Exprime sa gratitude aux donateurs dont la liste figure à l'annexe I du document 195 EX/4.INF ;

II

4. Rappelant la disposition de la Résolution portant ouverture de crédits en vertu de laquelle la Directrice générale peut opérer des virements de crédits entre articles budgétaires dans la limite de 2 % des crédits initialement ouverts, en fournissant par écrit aux membres du Conseil exécutif, à la session qui suit cette opération, des précisions sur les virements effectués et les raisons qui les ont motivés ;
5. Note que la Directrice générale a opéré des virements de crédits entre articles budgétaires pour soutenir la participation de l'UNESCO aux exercices de programmation conjointe par pays du système des Nations Unies et pour les mouvements de personnel intervenus entre janvier et juin 2014 (impact net égal à 0 dollar), comme indiqué au paragraphe 3 du document 195 EX/4 Partie II ;

III

6. Approuve les virements entre articles budgétaires résultant de la restructuration et des changements organisationnels qui en ont découlé (mouvements de personnel) tels qu'énumérés au paragraphe 4 du document ;
7. Prend note du tableau révisé des ouvertures de crédits du 37 C/5 figurant à l'annexe II du document 195 EX/4.INF.

## PARTIE B

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME  
ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

## Tableau de Bord – Exécution du programme au 30 juin 2014

Le Tableau de bord indique l'état général du budget et des dépenses pour le budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires.

BUDGET GLOBAL AU 30 JUIN 2014 – ÉTAT DES RESSOURCES PAR SOURCE  
DE FINANCEMENT (réf. : tableau 1 du document 195 EX/4.INF)

1. **TOTAL DES RESSOURCES DISPONIBLES POUR 2014-2015.** Le montant total des ressources disponibles pour 2014-2015 se décompose comme suit :

- (a) Programme ordinaire : **507 M\$** sur la base du plan de dépenses approuvé par la Conférence générale.
- (b) Crédits additionnels reçus, d'un montant de **5,8 M\$** (dont 0,6 M\$ au titre des allocations visées à l'alinéa (c) ci-dessous), et alloués au 30 juin 2014.
- (c) **4,3 M\$** prélevés à ce jour sur le Fonds d'urgence afin de préserver la capacité d'exécution hors Siège, dont 0,6 M\$ ont été alloués au Programme ordinaire à titre de crédits additionnels (alinéa (b) ci-dessus).
- (d) Fonds extrabudgétaires : **299 M\$** alloués au 30 juin 2014.

2. **ANALYSE DES RESSOURCES DU PROGRAMME ORDINAIRE**(a) **Plans de travail du 37 C/5 (Programme ordinaire) :**

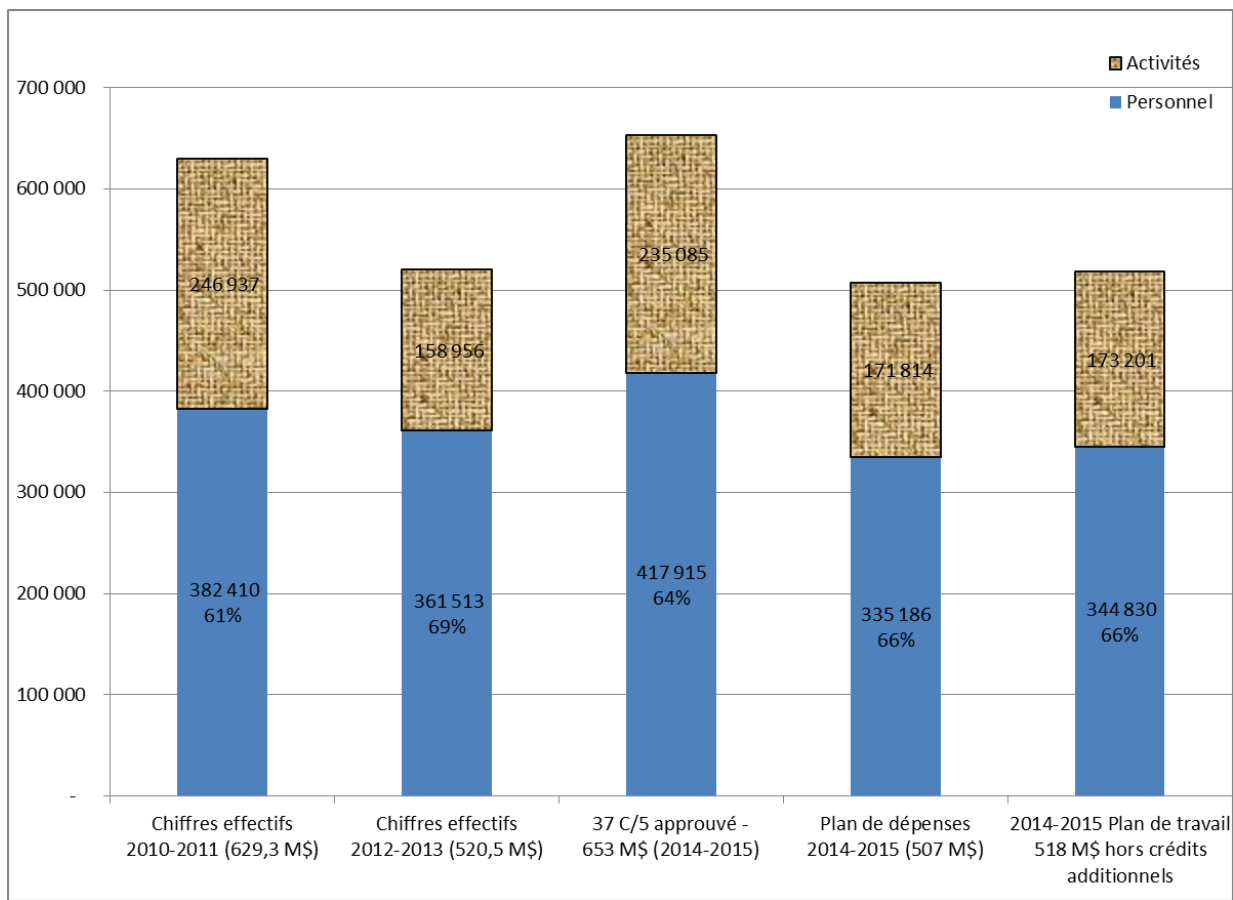
Le plan de dépenses de 507 M\$ a représenté une baisse des ressources de 146 M\$ (22,4 %) par rapport à l'enveloppe de 653 M\$ inscrite dans le 37 C/5 approuvé, et de 13,4 M\$ ou 2,6 % par rapport aux dépenses effectives du précédent exercice biennal, qui s'élevaient à 520,4 M\$. Si l'on déduit les crédits additionnels, d'un montant de 12,4 M\$, des chiffres effectifs du dernier exercice biennal, les ressources disponibles pour le 37 C/5 demeurent au même niveau que celui des dépenses au titre du 36 C/5, ce qui représente une diminution du budget en termes réels.

Les crédits, d'un montant de **518 M\$**, alloués à ce jour dans les plans de travail (hors crédits additionnels) représentent un déficit pour l'Organisation par rapport au plafond fixé à 507 M\$ dans le plan de dépenses. En conséquence, la préservation des programmes et le renforcement des capacités hors Siège ont été financés par une allocation de 4,3 M\$ prélevée sur le Fonds d'urgence, dans l'attente d'un nouvel examen de la situation en prévision du 38 C/5.

Du fait de ces tendances défavorables, la part du personnel dans les dépenses de l'Organisation est passée de 69 % des dépenses au titre du Programme ordinaire du 36 C/5 à 66 % pour l'exercice en cours, soit une réduction des coûts de personnel de 26,3 M\$ (7,3 %).

(Chiffres exprimés en milliers de dollars des États-Unis dans toutes les figures)

Total des ressources du Programme ordinaire 2010-2015



**(b) Déficit de financement du Programme ordinaire du 37 C/5 :**

Les allocations d'un montant de 518 M\$ (hors crédits additionnels) décidées dans les plans de travail du 37 C/5 se traduisent par un déficit budgétaire de **11 M\$** par rapport à l'enveloppe de 507 M\$ du plan de dépenses. Ce déficit se décompose comme suit :

- 8,1 M\$ inscrits dans le plan de dépenses de 507 M\$, à financer par la révision de la structure de direction (2,8 M\$) et des économies à identifier (5,3 M\$) ;
- une augmentation nette des coûts de 2,9 M\$ suite à l'exercice de restructuration et de redéploiement de 2014 et à la révision des plans de travail entreprise en conséquence au cours du deuxième trimestre de cette année. Cette augmentation se décompose comme suit :
  - coûts de personnel additionnels d'un montant de 4,1 M\$ pour les Secteurs de la culture et des sciences, du fait principalement du report de la réforme des EO/AO et de la décision de préserver les postes occupés par des fonctionnaires proches de l'âge de la retraite jusqu'à la date de leur départ. Ces coûts additionnels ne seront pas maintenus pendant l'exercice biennal suivant ;
  - coûts de fonctionnement additionnels, d'un montant de 0,4 M\$ pour la gestion du dispositif hors Siège ;



- économies d'un montant de 1,6 M\$ résultant de la restructuration (regroupement des fonctions, rationalisation des structures et simplification des processus), principalement dans les services internes et CI.

Le tableau ci-après montre le détail du déficit global de 11 M\$, la situation budgétaire par secteur et les taux de dépense à ce jour :

	37 C/5 approuvé et ajusté*	37 C/5 Plan de dépenses de 507 M\$ – ajusté pour virements aux fins de comparaison*	Plans de travail du 37 C/5 – Allocations dans FABS	Excédent/(déficit) Plans de travail par rapport au plan de dépenses de 507 M\$	TOTAL DÉPENSES	TAUX DE DÉPENSE (%) par rapport aux allocations
<b>Programme ordinaire</b>						
<b>ACTIVITÉS ET PERSONNEL</b>						
<b>TITRE I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION - +</b>						
Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	45 341	43 325	43 446	(121)	9 719	22,4%
<b>TITRE II.A – PROGRAMMES</b>						
Grand programme I – Éducation	119 768	84 935	84 987	(52)	23 131	27,2%
Grand programme II – Sciences exactes et naturelles	63 601	46 050	48 418	(2 368)	10 919	22,6%
Grand programme III – Sciences sociales et humaines	33 184	23 846	23 741	105	5 657	23,8%
Grand programme IV – Culture	55 652	42 429	44 124	(1 695)	10 735	24,3%
Grand programme V – Communication et information	33 062	23 861	23 246	615	5 843	25,1%
ISU	9 200	7 599	7 599	-	1 900	25,0%
Gestion des bureaux hors Siège	90 326	81 915	82 357	(442)	21 165	25,7%
Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège	5 000	-	-	-	-	-
<b>Total Titre II.A</b>	<b>409 793</b>	<b>310 635</b>	<b>314 472</b>	<b>(3 837)</b>	<b>79 350</b>	<b>25,2%</b>
<b>TITRE II.B – Services liés au programme</b>						
Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique	8 359	4 806	4 487	319	1 013	22,6%
Coordination et suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres	2 225	1 472	1 472	-	343	23,3%
L'action de l'UNESCO face aux situations de post-conflit et de post-catastrophe	1 555	1 031	1 062	(31)	264	24,9%
Planification stratégique, suivi de l'exécution du programme et élaboration du budget	8 615	7 032	6 680	352	1 716	25,7%
Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation	5 048	4 806	4 775	31	1 201	25,2%
Relations extérieures et information du public	24 821	20 704	21 022	(318)	6 062	28,8%
<b>Total Titre II.B</b>	<b>50 623</b>	<b>39 851</b>	<b>39 498</b>	<b>353</b>	<b>10 599</b>	<b>26,8%</b>
<b>TITRE II.C – Programme de participation et bourses</b>	<b>18 805</b>	<b>14 314</b>	<b>14 314</b>	<b>-</b>	<b>1 782</b>	<b>12,4%</b>
<b>TITRE III – SERVICES INTERNES</b>						
Gestion des ressources humaines	32 992	30 140	29 611	529	7 539	25,5%
Gestion financière	14 855	12 945	12 945	-	3 418	26,4%
Gestion des services de soutien	57 996	48 168	47 991	177	11 727	24,4%
<b>Total Titre III</b>	<b>105 843</b>	<b>91 253</b>	<b>90 547</b>	<b>706</b>	<b>22 684</b>	<b>25,1%</b>
<b>TITRE IV – REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS</b>	<b>14 074</b>	<b>14 074</b>	<b>14 074</b>	<b>-</b>	<b>3 446</b>	<b>24,5%</b>
<b>TITRE V – AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS</b>	<b>13 041</b>	<b>7 500</b>	<b>7 500</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,0%</b>
Réserve pour les reclassements	1 300	-	-	-	-	-
Réduction consécutive à la révision de la structure de direction	-	(2 800)	-	(2 800)	-	-
Économies supplémentaires à identifier	-	(5 332)	-	(5 332)	-	-
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>658 820</b>	<b>512 820</b>	<b>523 851</b>	<b>(11 031)</b>	<b>127 580</b>	<b>24,4%</b>

\* Y compris crédits additionnels et virement des coûts de personnel et des activités aux fins de comparaison.

Une évaluation préliminaire des risques non financés à la lumière des tendances passées en matière de dépenses effectives et par rapport aux dépenses incompressibles globales montre que l'Organisation devra dégager des budgets additionnels d'un montant de 3 M\$ pour financer : les arrangements de partage des coûts relatifs aux Coordonnateurs résidents dans le cadre de la participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies (2,2 M\$), la documentation des organes directeurs (300 K\$), les activités de HR et les voyages.

**(c) Financement des coûts du passage au plan de dépenses de 507 M\$ du 37 C/5 :**

Les coûts du passage au plan de dépenses du 37 C/5 comprennent les coûts du processus de restructuration et les dépenses planifiées pour l'exercice en cours venant en sus du montant de 507 M\$ que l'on prévoit de recevoir au titre des contributions mises en recouvrement.

Les coûts révisés du processus de restructuration s'établissent selon les estimations comme suit :

Programme de cessation volontaire de service par accord mutuel décembre 2011 et 2013	8,4 M\$
Programme de cessation volontaire de service par accord mutuel 2014	0,7 M\$
Indemnités pour abolition de postes occupés /cessation volontaire de service en 2014	1,6 M\$
Coûts salariaux des postes occupés abolis	7,6 M\$
	<u>18,3 M\$</u>

Grâce au succès de l'exercice de redéploiement, ce montant est inférieur de 10,1 M\$ aux estimations présentées dans le document 194 EX/5 Partie III Add.2 Rev.

Sur l'ensemble des coûts susmentionnés, les 10,7 M\$ relatifs aux cessations de service (départs volontaires et abolition de postes) ont été soit pleinement couverts dans les prévisions de dépenses du 36 C/5 soit financés par des sources autres que le budget du Programme ordinaire.

Comme indiqué à la section b) ci-dessus, le déficit par rapport aux plans de travail du 37 C/5 s'élève à 11 M\$, à quoi s'ajoutent 3 M\$ de provision pour "risques" non financés. De plus, un examen du dispositif hors Siège réalisé au début de 2014 a montré qu'un montant supplémentaire de 4,3 M\$ serait nécessaire pour préserver la capacité d'exécution sur le terrain. Le montant total des ressources nécessaires pour le 37 C/5, y compris l'ensemble des coûts susmentionnés, s'élève selon les prévisions à 525,3 M\$ (hors crédits additionnels).

Les crédits nécessaires pour le financement des capacités hors Siège ont été alloués au titre du Fonds d'urgence en 2014. Avec les économies réalisées sur les postes vacants et le solde du Fonds d'urgence, on dispose de fonds suffisants pour absorber le restant des coûts du passage au plan de dépenses pendant le présent exercice biennal. De nouvelles informations mises à jour concernant les coûts effectifs du processus de restructuration et la mesure dans laquelle les coûts du passage auront déjà été couverts en 2014 seront présentées dans le document 196 EX/4.

**(d) Évolution des dépenses du Programme ordinaire par titre du budget**

	Évolution par titre du budget (35 C/5 – 37 C/5)				Plan de dépenses de 507 M\$ 2014-2015					
	2010-2011 Chiffres effectifs ajustés	Poids relatif en % en 2010-2011	2012-2013 Chiffres effectifs ajustés	Poids relatif en % en 2012-2013	Plans de travail du 37 C/5 hors crédits add.	Poids relatif en % en 2014-2015	Hausse/ (baisse) en \$ par rapport au 36 C/5 ajusté 2012-2013	Hausse/ (baisse) en % par rapport au 36 C/5 ajusté 2012-2013	Hausse/ (baisse) en \$ par rapport au 35 C/5 ajusté 2010-2011	Hausse/ (baisse) en % par rapport au 35 C/5 ajusté 2010-2011
Titre I Politique générale et direction	45 355	7,2%	39 638	7,8%	43 122	8,3%	3 484	8,8%	(2 233)	-4,9%
Titre II.A Programmes	378 285	60,1%	300 591	59,4%	309 063	59,7%	8 472	2,8%	(69 222)	-18,3%
Titre II.B Programmes et services liés au programme	50 727	8,1%	42 419	8,4%	39 411	7,6%	(3 008)	-7,1%	(11 316)	-22,3%
Titre II.C Programme de participation et bourses	21 040	3,3%	13 669	2,7%	14 314	2,8%	645	4,7%	(6 726)	-32,0%
<b>Titre III Services internes</b>	<b>120 172</b>	<b>19,1%</b>	<b>95 275</b>	<b>18,8%</b>	<b>90 547</b>	<b>17,5%</b>	<b>(4 728)</b>	<b>-5,0%</b>	<b>(29 625)</b>	<b>-24,7%</b>
Titre IV Remboursement d'emprunts	13 784	2,2%	14 071	2,8%	14 074	2,7%	3	0,0%	290	2,1%
Titre V Augmentations prévisibles des coûts					7 500		7 500	-	7 500	-
<b>Total</b>	<b>629 362</b>	<b>100,0%</b>	<b>505 662</b>	<b>100,0%</b>	<b>518 031</b>	<b>100,0%</b>	<b>12 369</b>	<b>2,4%</b>	<b>(111 331)</b>	<b>-17,7%</b>

Le tableau ci-dessus indique les dépenses réelles des deux derniers exercices biennaux, ajustées pour tenir compte des changements structurels, et déduction faite des coûts exceptionnels des cessations de service du dernier exercice.

L'enveloppe des plans de travail de l'exercice biennal en cours est inférieure de 111,3 M\$ (17,7 %) aux chiffres effectifs de 2010-2011 et supérieure de 12,3 M\$ (2,4 %) à ceux de 2012-2013.

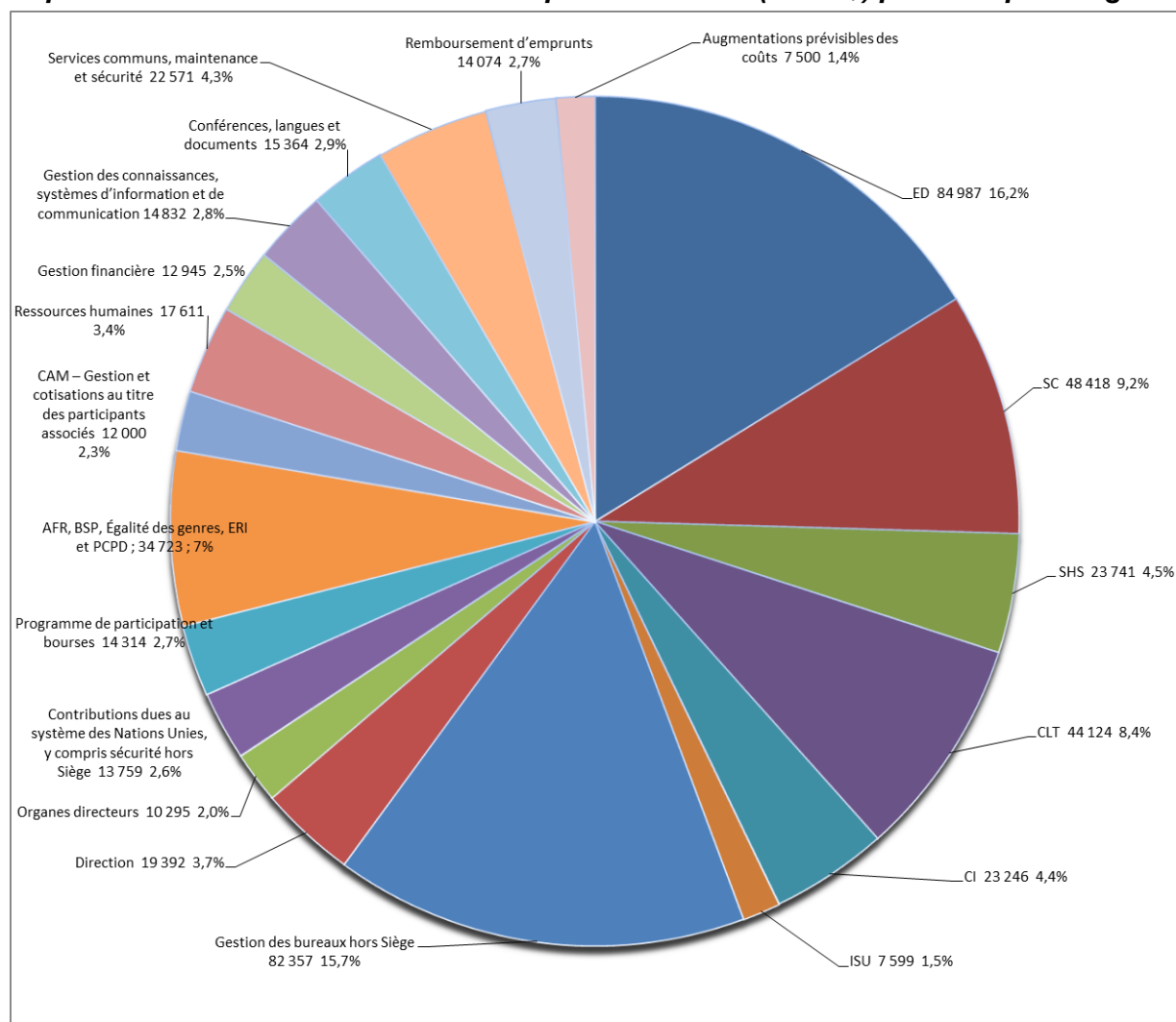
La tendance globale à une baisse de 17,7 % par rapport à 2010-2011 résulte des évolutions suivantes : Politique générale et Direction (Titre I) près de -5 %, Programmes (Titre II. A) -18 %, Soutien du programme (Titre II.B) -22 %, et Services internes (Titre III) près de -25 %.

Les baisses touchant les titres du budget non liés au programme présentent un défi en raison de certains coûts très élevés qui échappent à toute gestion, comme les remboursements d'emprunts à hauteur de 14 M\$ (Titre IV), les contributions dues aux mécanismes commun du système des Nations Unies, d'un montant de 13,7 M\$ (Titre I), et la gestion de la Caisse d'assurance-maladie et les contributions pour les fonctionnaires à la retraite, d'un montant de 12 M\$ (Titre III).

**(e) Total des allocations dans les plans de travail du Programme ordinaire (523 M\$, y compris crédits additionnels) par grande rubrique budgétaire**

Les plus grosses parts des allocations budgétaires vont, comme le montre la figure ci-dessous, aux rubriques suivantes : Éducation (16,2 %), Gestion du dispositif hors Siège (15,7 %), Sciences exactes et naturelles (9,2 %) et Culture (8,4 %). En ce qui concerne les coûts fixes, 2,7 % des dépenses totales correspondent aux remboursements d'emprunts, 2,3 % à la gestion de la Caisse d'assurance-maladie (CAM) et aux cotisations au titre des retraités, 2,6 % à la sécurité hors Siège (y compris contributions dues au système des Nations Unies et coûts de personnel), et 4,3 % aux charges des services communs, à la maintenance et à la rénovation des locaux au Siège.

**Répartition du total des allocations des plans de travail (523 M\$) par rubrique budgétaire**



**(f) Dépenses du Programme ordinaire – Taux de dépense visé de 25 % :**

Le **tableau I du document 195 EX/4.INF** indique l'ensemble des ressources : 37 C/5 approuvé, plan de dépenses de 507 M\$ pour le Programme ordinaire, et allocations des plans de travail, dépenses et taux de dépense pour les crédits du Programme ordinaire comme pour les ressources extrabudgétaires.

Les dépenses au titre du Programme ordinaire, qui s'élèvent à 127,6 M\$, représentent 24,4 % de l'enveloppe globale de **523,8 M\$**, soit un taux légèrement inférieur au taux théorique de 25 %, conforme au taux de 24,7 % enregistré pour le premier semestre du précédent exercice biennal (2012-2013).

En ce qui concerne les dépenses (à l'exclusion des 2,3 M\$ financés par des dons), les coûts d'activité, d'un montant de 44,7 M\$, représentent 36 % du total, avec un taux de dépense de 25,8 %, tandis que les coûts de personnel, d'un montant de 80,5 M\$, représentent 64 % du total, avec un taux de dépense de 23,4 %.

Les taux de dépense des activités au titre des grands programmes (dons compris) s'établissent à 27,2 % pour ED, 22,6 % pour SC, 23,8 % pour SHS, 24,3 % pour CLT et 25,1 % pour CI. Dans l'ensemble, les dépenses sont conformes au taux théorique de 25 %, sauf pour les rubriques Organes directeurs (14,7 %) et Programme de participation et bourses (12,5 %) qui, en raison des processus et calendriers qui leur sont propres, présentent toujours une accélération de la mise en œuvre après les six premiers mois de l'exercice biennal.

Le taux de dépense de 23,4 % pour les coûts de personnel inclut 5 M\$ de coûts de transition liés à l'abolition de postes occupés dans le cadre de la restructuration.

**(g) Situation concernant les postes :**

Le 37 C/5 approuvé prévoit 1 734 postes pour 2014-2015, dont 1 046 au Siège et 688 hors Siège. Le tableau ci-après fait le point de la situation actuelle :

	Total des postes	Pourvus	Vacants/ Recrutement en cours	Taux de vacance
Siège	905	860	45	5%
Hors Siège	613	498	115	19%
Total Programme ordinaire	1518	1358	160	11%

Parmi les 1 518 postes actuellement établis, il est prévu que 905 (59,6 %) se situent au Siège et 613 (40,4 %) hors Siège. Le nombre actuel de postes (1 518) est supérieur de 64 au nombre de postes prévus (1 454) dans le plan de dépenses de 507 M\$ (37 C/5 Addendum 2 Rev., Annexe V). Il reflète le fait que certains postes n'ont pas été abolis du fait du report de la réforme des EO/AO et de la préservation de postes occupés par des fonctionnaires proches de l'âge de la retraite jusqu'à la date de leur départ (voir section (b) ci-dessus). Par conséquent, le nombre de postes devrait diminuer.

Le fort taux de vacance (11 %) s'explique par le nombre élevé de postes maintenus vacants en attendant la finalisation de l'exercice de redéploiement qui, lorsqu'il sera achevé, c'est-à-dire lorsque tous les membres du personnel auront été affectés à un poste d'ici fin août 2014, se traduira par une importante baisse du taux de vacance, et par une diminution des économies réalisées sur les coûts de personnel. De plus amples détails sur l'évolution des postes (abolitions et créations) et des informations actualisées à l'issue de l'exercice de redéploiement seront présentés à la 196<sup>e</sup> session.

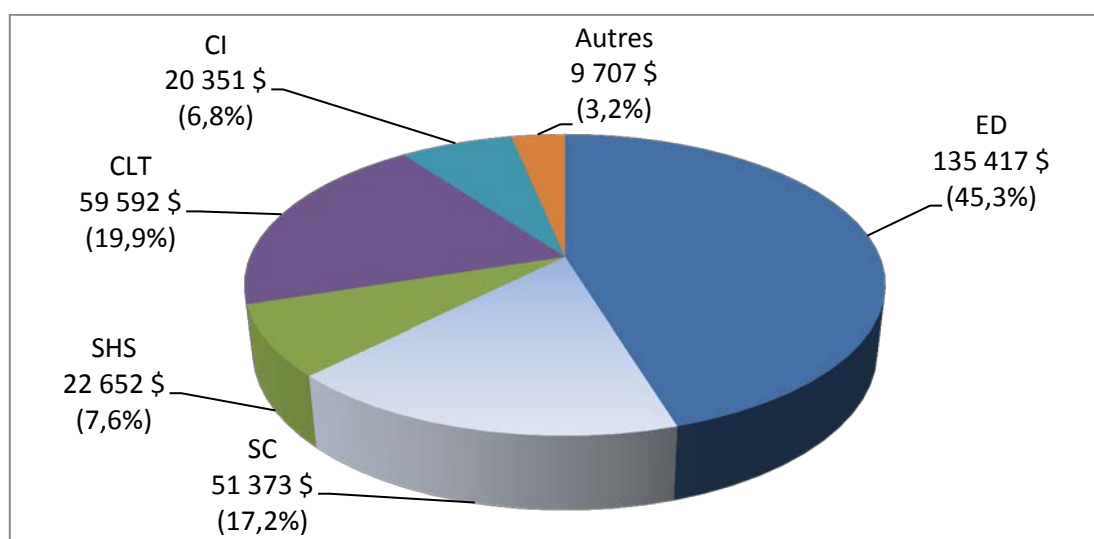
### 3. ANALYSE DES RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES

Les ressources extrabudgétaires servent de manière générale à financer des projets étalés sur plusieurs années. La présente analyse rend compte des autorisations d'engagement de dépenses et des dépenses par année, conformément au cycle de gestion de ces ressources par l'UNESCO.

En 2014, l'utilisation globale des ressources extrabudgétaires présente les mêmes tendances qu'en 2013, avec un taux d'utilisation de 38,7 % contre un taux théorique visé de 50 % pour cette période. Les chiffres de 2014 révèlent une certaine stabilité par rapport à 2013 et une légère hausse de 2,8 % par rapport à 2012 (35,9 %). L'amélioration du taux d'utilisation est due à un suivi rigoureux des autorisations d'engagement de dépenses sur la base de plans de travail annuels. Plus conforme aux modalités concrètes d'exécution des projets, la délivrance d'autorisations d'engagement de dépenses portant sur plusieurs années a contribué elle aussi à cette stabilisation.

**FIGURE 1**

**Programmes opérationnels extrabudgétaires par grand programme  
Autorisations d'engagement de dépenses au 30 juin 2014 (fonds disponibles)  
Total : 299,0 millions de dollars**

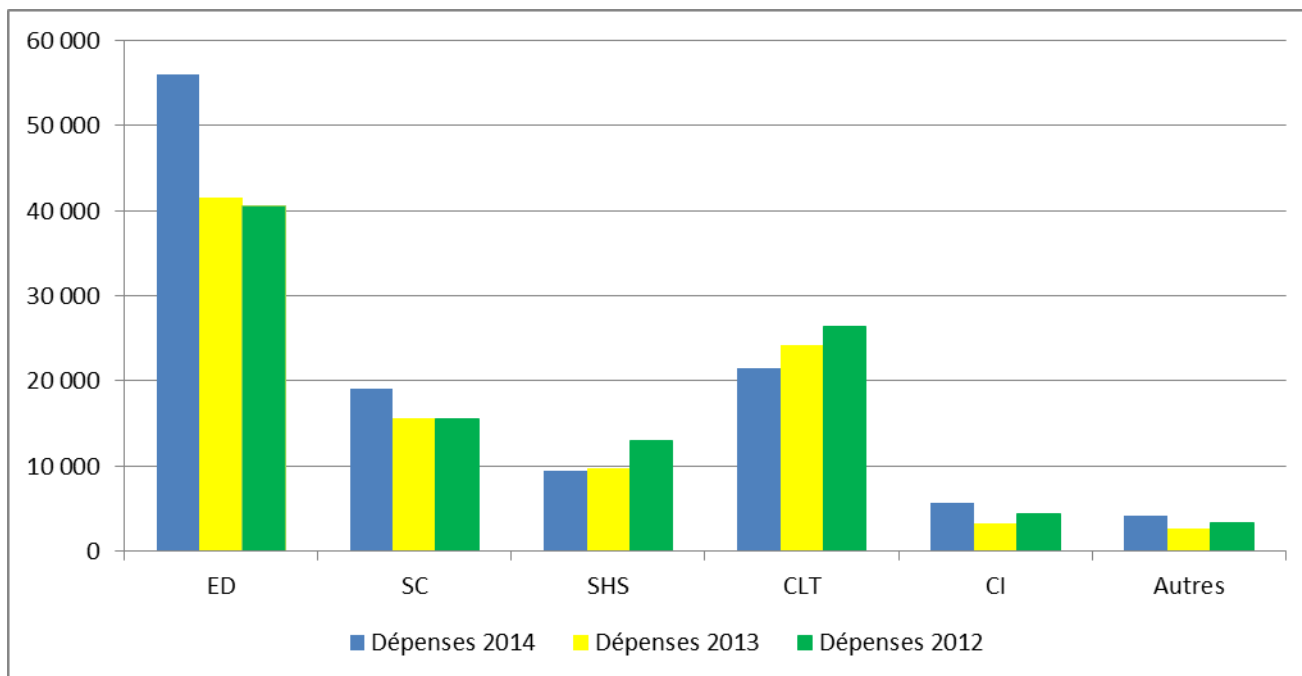


Au 30 juin, les autorisations d'engagement de dépenses au titre des cinq grands programmes de l'UNESCO représentaient 97 % du montant total des autorisations d'engagement de dépenses concernant les ressources extrabudgétaires (289 M\$ sur un total de 299 M\$), tandis que les rubriques Direction, Services liés au programme et Services internes totalisaient 3 %.

Le Secteur de l'éducation reçoit la plus grosse part de ces ressources (45,3 %), suivi par la Culture (19,9 %), les Sciences exactes et naturelles (17,2 %), les Sciences sociales et humaines (7,6 %) et enfin le Secteur de la communication et de l'information (6,8 %).

FIGURE 2

**Comparaison entre 2014, 2013 et 2012 concernant les niveaux de dépense  
par secteur et autre service de soutien**



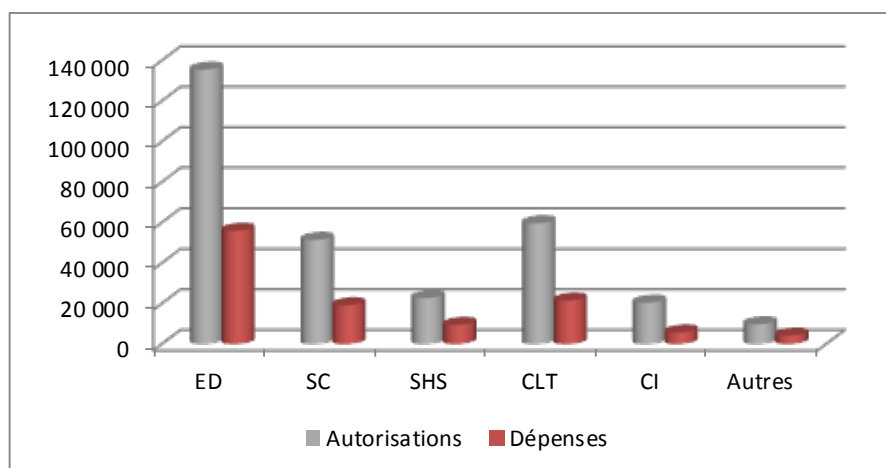
En 2014, 2013 et 2012, ED affichait au 30 juin une augmentation globale des dépenses (effectives et engagées) par rapport aux années précédentes due principalement aux projets à grande échelle tels que Cap-EPT et Suivi mondial qui sont actuellement mis en œuvre. SC et CI présentent aussi une faible hausse de leur niveau de dépense par rapport à 2013 pour un nombre de projets mis en œuvre essentiellement identique, SHS est resté stable, tandis que CLT affiche une légère baisse qui s'explique par l'abandon de plusieurs projets extrabudgétaires et la clôture des comptes les concernant pendant le premier semestre de 2014.

La rubrique Autres, qui comprend les services de soutien de caractère interne, est restée stable au cours des trois dernières années et représente entre 3 % et 4 % des dépenses totales encourues chaque année au titre des ressources extrabudgétaires.

FIGURE 3

**Autorisations d'engagement de dépenses et dépenses au 30 juin 2014  
par grand programme et autre service de soutien**

La figure ci-après montre que le niveau des autorisations d'engagement de dépenses qui sont délivrées sur la base des plans de travail de projets comprenant des prévisions en matière d'exécution pour le deuxième semestre de 2014 s'élève à 299,1 M\$ ; le niveau des dépenses, de 115,7 M\$, correspond à un taux de dépense de 38,7 %, identique au pourcentage enregistré en 2013 pour la même période.



	2014 Autorisations	2014 Dépenses	% Taux de dépenses
ED	135 417	55 917	41,3%
SC	51 373	19 106	37,2%
SHS	22 652	9 427	41,6%
CLT	59 592	21 466	36,0%
CI	20 351	5 677	27,9%
Autres	9 707	4 141	42,7%
<b>TOTAL</b>	<b>299 092</b>	<b>115 734</b>	<b>38,7%</b>

L'accent continue d'être mis sur la nécessité d'une bonne planification des ressources extrabudgétaires et sur le fait qu'il importe, lors des demandes d'autorisations d'engagement de dépenses, de réfléchir aux montants requis pour assurer la mise en œuvre pour chaque année d'exécution des projets.

Des efforts de communication réguliers ont été faits à tous les niveaux, depuis les hauts responsables jusqu'aux agents d'exécution, pour encourager les réexamens à intervalles réguliers des plans de travail des projets, par secteur ou bureau hors Siège, de façon que le personnel comprenne qu'il est important de tenir fidèlement compte des conditions réelles de mise en œuvre des projets aussi bien lors de l'établissement des plans de travail que de la préparation des demandes d'autorisation d'engagement de dépenses.

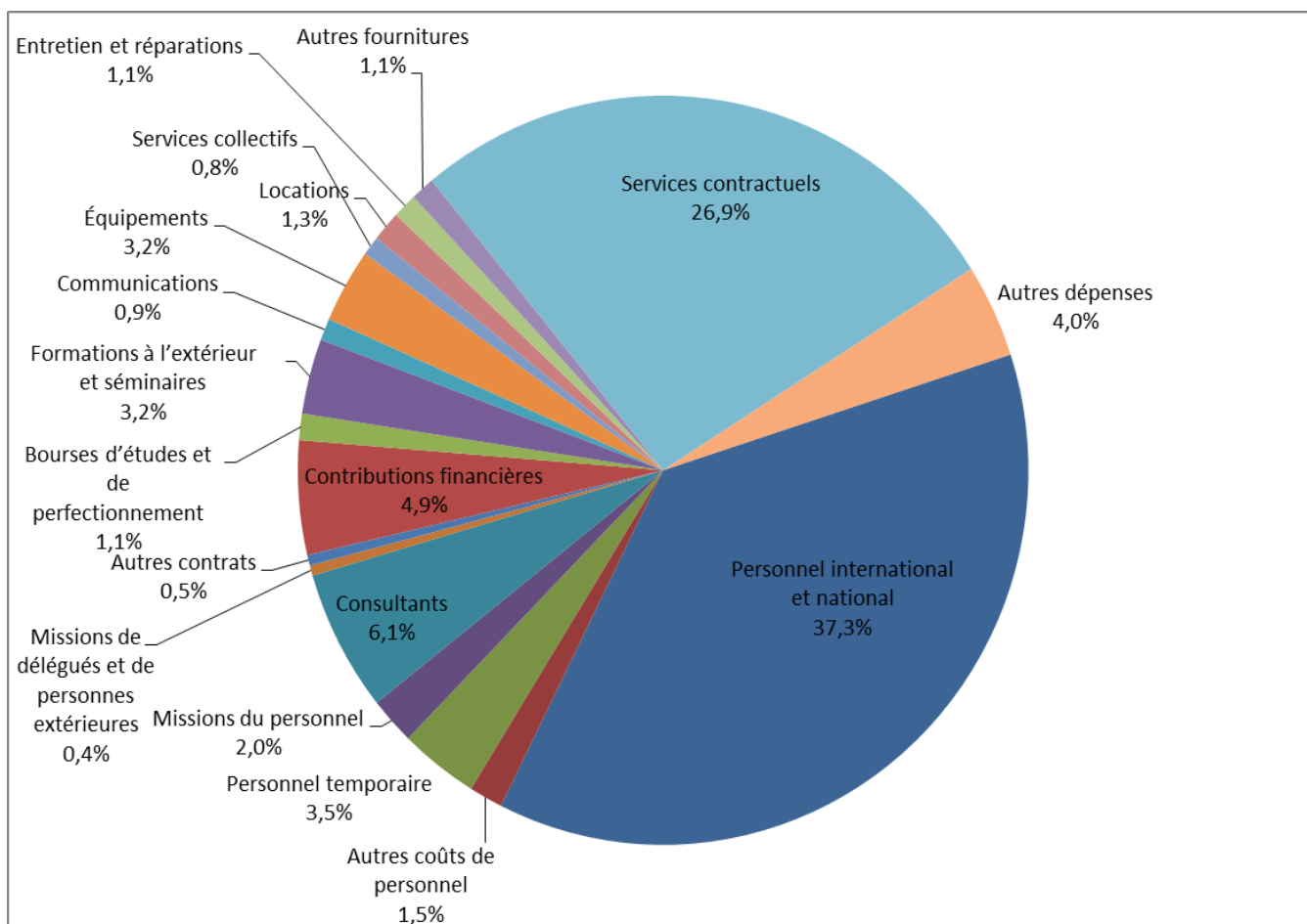
#### 4. ANALYSE DU TOTAL DES DÉPENSES (PROGRAMME ORDINAIRE ET FONDS EXTRABUDGÉTAIRES) PAR CATÉGORIE DE COÛTS DES NORMES IPSAS :

Le tableau et le graphique ci-dessous donnent des informations sur les dépenses au titre du Programme ordinaire et des fonds extrabudgétaires au 30 juin 2014 (personnel et activités), selon les catégories de coûts des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), telles que définies pour la présentation des états financiers de l'Organisation.

##### **Total des dépenses au 30 juin 2014 par catégorie de coût (Programme ordinaire et fonds extrabudgétaires)**

Programme ordinaire et fonds extrabudgétaires	Programme ordinaire	Poids relatif en %	Poids relatif	
			Extrabudgétaire	en %
Coûts de personnel	81 219 374	64%	13 225 182	11%
Assistance temporaire, consultants et autres contrats	6 694 902	5%	17 780 943	15%
Voyages - Missions de personnel	2 258 437	2%	2 710 613	2%
Voyages - Missions de délégués et de personnes extérieures	294 072	0,2%	790 995	1%
Contributions financières, bourses, formations à l'extérieur et séminaires	13 814 915	11%	8 836 968	8%
Services contractuels	7 840 298	6%	57 583 174	50%
Fournitures, consommables et autres dépenses de fonctionnement	15 458 337	12%	14 806 370	13%
<b>Total</b>	<b>127 580 335</b>	<b>100%</b>	<b>115 734 245</b>	<b>100%</b>

### Répartition du total des dépenses (Programme ordinaire et fonds extrabudgétaires, janvier-juin 2014)



Les traitements et indemnités du personnel, qui englobent le personnel international et national (37,3 %) plus les autres coûts de personnel (1,5 %), représentent la part la plus importante du total des coûts (38,8 %). Viennent ensuite les services contractuels (26,9 %), qui incluent les travaux de recherche, la documentation, les publications, la traduction extérieure, la sécurité hors Siège, les cotisations à la CAM et la gestion de la Caisse et les contributions dues au système des Nations Unies. Les fournitures et consommables (12,4 %) comprennent les coûts de fonctionnement fixes du dispositif hors Siège et les charges communes du Siège, telles que communications, locations, maintenance et réparations, équipement (sécurité, TI et Office) et autres fournitures. L'assistance temporaire, les consultants et autres services contractuels (10,1 %) sont suivis par les contributions financières (4,9 %), les bourses (1,1 %) et les formations à l'extérieur (3,2 %) qui comprennent principalement les allocations financières versées aux instituts de catégorie 1 et les contributions au titre du Programme de participation et des activités conjointes du système des Nations Unies, ainsi que les coûts liés à l'organisation des conférences. Enfin, les voyages du personnel en mission représentent 2 % des dépenses totales.





Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-quinzième session

# 195 EX/4

## Partie II Corr.2

PARIS, le 17 octobre 2014  
Original anglais

Point 4 de l'ordre du jour provisoire révisé

## EXÉCUTION DU PROGRAMME ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

### PARTIE II

**Rapport de la Directrice générale sur la situation budgétaire  
de l'Organisation en 2014-2015 (37 C/5) au 30 juin 2014 (comptes non audités),  
ajustements budgétaires qui découlent des dons et des contributions spéciales reçus,**

et

**Tableau de bord de l'exécution du programme en 2014-2015 (37 C/5 approuvé)  
Situation au 30 juin 2014 (comptes non audités)  
(N° 53)**

### CORRIGENDUM 2

1. Le projet de décision doit se lire comme suit :

#### **ACTION ATTENDUE DU CONSEIL EXÉCUTIF**

5. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Ayant examiné le rapport de la Directrice générale sur les dons et les contributions spéciales reçus pendant la période allant de janvier à juin 2014 et ajoutés aux crédits du budget ordinaire, et sur les virements de crédits entre articles budgétaires opérés conformément aux dispositions de la Résolution portant ouverture de crédits approuvée par la Conférence générale à sa 37<sup>e</sup> session (résolution 37 C/98, paragraphes (b) et (e)), qui figure dans le document 194 EX/4 Partie II,

I

2. Note qu'en conséquence de ces dons et de ces contributions spéciales, la Directrice générale a ajouté aux crédits ouverts au budget ordinaire un montant total de **5 820 125** dollars comprenant les ajustements opérés sur les dons et contributions spéciales indiqués à l'annexe I du document 195 EX/4.INF, et réparti comme suit :

	\$
Titre I.B – Service d'évaluation et d'audit	324 480
Titre II.A – Grand programme I	1 872 868
Titre II.A – Grand programme II	877 735
Titre II.A – Grand programme III	13 263
Titre II.A – Grand programme IV	1 530 114
Titre II.A – Grand programme V	347 889
Titre II.A – Gestion des bureaux hors Siège	766 404
Titre II.B – Services liés au programme (Afrique)	20 004
Titre II.B – Services liés au programme (GE)	8 141
Titre II.B – Services liés au programme (BSP)	50 000
Titre II.B – Services liés au programme (ERI)	9 227
<b>Total</b>	<b>5 820 125</b>

3. Exprime sa gratitude aux donateurs dont la liste figure à l'annexe I du document 195 EX/4.INF ;

## II

4. Rappelant la disposition de la Résolution portant ouverture de crédits en vertu de laquelle la Directrice générale peut opérer des virements de crédits entre articles budgétaires dans la limite de 2 % des crédits initialement ouverts, en fournissant par écrit aux membres du Conseil exécutif, à la session qui suit cette opération, des précisions sur les virements effectués et les raisons qui les ont motivés,
5. Note que la Directrice générale a opéré des virements de crédits entre articles budgétaires pour soutenir la participation de l'UNESCO aux exercices de programmation conjointe par pays du système des Nations Unies et pour les mouvements de personnel intervenus entre janvier et juin 2014 (impact net égal à 0 dollar), comme indiqué au paragraphe 3 du document 195 EX/4 Partie II ;

## III

6. Approuve les virements entre articles budgétaires résultant de la restructuration et des changements organisationnels qui en ont découlé (mouvements de personnel) tels qu'énumérés au paragraphe 4 du document ;
7. Prend note du tableau révisé des ouvertures de crédits du 37 C/5 figurant à l'annexe II du document 195 EX/4.INF.



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-quinzième session

# 195 EX/4

## Partie III

PARIS, le 11 août 2014  
Original français

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

### EXÉCUTION DU PROGRAMME ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

#### PARTIE III

#### MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE PARTICIPATION ET DE L'AIDE D'URGENCE

##### Résumé

En application de la résolution 37 C/72 de la Conférence générale, Partie II, paragraphes 2 (c) et 3, la Directrice générale soumet au Conseil exécutif un rapport sur les résultats atteints qui contient les listes des demandes approuvées pour le biennium en cours (2014-2015) au titre du Programme de participation et de l'aide d'urgence, avec l'indication des montants approuvés pour leur financement. Ces listes sont présentées en ligne à l'adresse suivante : <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002287/228793M.pdf>.

Le document présente les résultats escomptés et leur analyse dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme.

Action attendue du Conseil exécutif : décision proposée au paragraphe 12.

1. Le présent document rend compte, de manière analytique, des résultats atteints concernant les demandes approuvées au 11 juillet 2014 par la Directrice générale, pour les États membres pour l'exercice 2014-2015, ainsi que des résultats escomptés dans la mise en œuvre de ce programme. Sur les demandes reçues au cours de ce biennium, seules celles en liaison avec les priorités définies par l'Organisation ont été approuvées par la Directrice générale après évaluation des secteurs et recommandation du Comité intersectoriel sur le Programme de participation.

2. À sa 37<sup>e</sup> session la Conférence générale a adopté la résolution 37 C/72 sur le Programme de participation qui a introduit de nouvelles modalités d'application de ce programme, notamment la soumission électronique en deux phases, la réduction du nombre de demandes, l'inclusion d'un projet relatif à l'égalité des genres parmi les quatre premières priorités, l'introduction d'un critère d'éligibilité tel que le PIB annuel par habitant et les nouvelles consignes pour le soutien du

Programme de participation au fonctionnement matériel des commissions nationales pour l'UNESCO.

3. Force est de constater que le critère sur l'égalité des genres a été respecté par un très grand nombre d'États membres. De plus, le Comité intersectoriel sur le PP a scrupuleusement appliqué ce critère et a demandé à ceux qui ne l'avaient pas respecté de soumettre un nouveau projet relatif à l'égalité des genres à la place d'une des quatre premières demandes, conformément à la résolution 37 C/72. Par conséquent, le nombre de projets portant sur l'égalité des genres a considérablement augmenté, représentant ainsi plus de 21 % des demandes approuvées en comparaison avec les 7-8 % du biennium précédent.

4. Il convient également de noter que, pour ce biennium, les États membres ont été invités pour la première fois à soumettre, en deux phases et en ligne, leurs demandes, conformément aux recommandations du Commissaire aux comptes. Sur les 77 pays du premier groupe (Afrique, Pays les moins avancés (PMA) et Petits états insulaires en développement (PEID) dont la date limite de soumission était fixée au 28 février 2014), plus de 40 l'ont fait en ligne (soit 250 demandes), ce qui représente dans l'ensemble plus de 50 %. Sur les 39 pays africains qui ont soumis des projets, seuls 18 d'entre eux ont réussi à le faire en ligne. Enfin, compte tenu des difficultés informatiques et techniques, le Secrétariat a été à leur écoute et les a guidés en temps réel tout au long du processus de soumission. À ce stade, on peut qualifier de réussite ce premier exercice de soumission en ligne. Certaines améliorations ont été apportées par le Secrétariat pour la deuxième phase de soumission électronique dont la date limite est fixée au 31 août 2014.

5. Pour la première soumission des demandes du 28 février 2014, 536 demandes représentant un montant d'environ 14 000 000 dollars des États-Unis ont été reçues, enregistrées et envoyées pour évaluation aux secteurs de programme et services centraux concernés. La soumission des demandes en ligne a contribué à réduire d'une manière significative le coût économique du traitement des dossiers de 2014-2015. À ce jour, la Directrice générale a approuvé un montant global de 3 550 583 dollars soit environ 30 % de l'enveloppe budgétaire réservée pour ce programme dans le 37 C/5, et réparti comme suit :

- États membres : 3 118 583 dollars pour 144 requêtes ;
- Aide d'urgence : 432 000 dollars pour 9 requêtes.

6. Le Comité intersectoriel a eu deux réunions depuis le début du biennium, et on a pu constater une nette amélioration dans la qualité, la pertinence et la présentation des projets. Le Comité intersectoriel sur le Programme de participation a recommandé à la Directrice générale exclusivement des demandes des États membres qui s'étaient acquittés de leurs devoirs redditionnels. Par ailleurs, seules les requêtes ayant un lien avec les priorités globales et programmes stratégiques de l'Organisation et qui contribuent à la visibilité de l'Organisation à travers le monde ont été examinées.

7. Le renforcement de la communication avec les commissions nationales et les délégations permanentes continue d'être, tout au long du processus de la préparation des projets, de leur évaluation et de la préparation des réunions du Comité intersectoriel sur le PP, une priorité pour le Secteur des relations extérieures et de l'information du public (ERI). Par ailleurs, un effort particulier a été fait pour aider les États membres à mieux préparer et présenter leurs demandes. À cet égard, la lettre circulaire de la Directrice générale, la nouvelle résolution sur le PP, ainsi que d'autres indications et termes de référence ont été inclus dans le formulaire électronique pour la soumission en ligne des demandes.

8. Le Secteur ERI continue d'assurer des présentations et des sessions de travail avec les représentants des commissions nationales à l'occasion de réunions importantes qu'il organise pour leurs représentants, comme la première Réunion interrégionale des commissions nationales (22-24 juillet 2014, Astana, Kazakhstan) où une séance spécifique sur le PP et bon nombre

d'entretiens bilatéraux ont été organisés. Par ailleurs, les sessions de formation des représentants des commissions nationales relatives au PP, organisées durant les six séminaires sous-régionaux, ont été très fructueuses au vu de la qualité des requêtes et des rapports.

9. En ce qui concerne la conformité des rapports financiers de la résolution 36 C/69 sur le PP, une nette amélioration a été constatée quant à la qualité et la présentation de ces rapports. De plus, le Secteur ERI a procédé, en étroite collaboration avec BFM, à un contrôle systématique des rapports financiers des requêtes payées en 2012-2013 dont les pièces justificatives ont été réclamées à certains États membres. Un tel resserrement de contrôle pourrait éviter, à l'avenir, des risques d'irrégularités et de mauvaise gestion des fonds lors de la mise en œuvre des projets.

10. Pour certains États membres toujours redevables de rapports d'évaluation et financiers ou de remboursements consécutifs à un audit conduit par le Commissaire aux comptes ou par le Service d'évaluation et d'audit de l'UNESCO (IOS), la Section du Programme de participation et des bourses a continué de multiplier les démarches visant à trouver une solution et a réussi à débloquer un bon nombre de dossiers. Toutefois, les États membres concernés devraient également faire des efforts pour régulariser leur situation afin de bénéficier à nouveau des fonds de ce programme.

11. Les tableaux présentés ci-après mettent en évidence la répartition des requêtes approuvées par secteur de programme, région et groupe prioritaire pris en compte dans l'ensemble des programmes de l'UNESCO. Ils contiennent aussi les données relatives à l'aide d'urgence.

**(a) Répartition des requêtes approuvées par secteur**

Secteur	Nombre de requêtes	Montant approuvé
ED	61	1 426 436
SC	14	345 703
SHS	13	308 523
CLT	19	457 147
CI	14	329 096
ODG/GE	30	718 826
ERI	11	183 000

**(b) Répartition des requêtes approuvées par région avec le taux de dépenses**

Région	Nombre de requêtes	Fonds alloués \$	Dépenses \$	Taux de dépenses % au 11.07.2014
Afrique	63	1 419 861	1 398 148	98,46
Asie et Pacifique	19	452 815	315 420	69,65
Amérique latine et Caraïbes	36	815 213	626 348	76,83
États arabes	16	413 740	316 740	76,55
Aide d'urgence	9	432 000	382 000	88,42
IPE	1	16 954	16 954	100
<b>Total</b>	<b>144</b>	<b>3 550 583</b>	<b>3 055 610</b>	<b>86,05</b>

**(c) Répartition par groupe prioritaire**

Groupe	Nombre de requêtes	Montant approuvé en \$
Afrique	63	1 419 861
Femmes	21	493 568
Jeunes	18	434 743
Pays les moins avancés (PMA)	88	2 047 888
Petits États insulaires en développement (PEID)	35	795 206

**(d) Requêtes approuvées au titre de l'aide d'urgence**

Pays	Nombre de requêtes	Montant approuvé en \$
République démocratique du Congo	1	50 000
République centrafricaine	1	32 000
Burundi	1	50 000
République-Unie de Tanzanie	1	50 000
Palaos	1	50 000
Sainte-Lucie	1	50 000
Palestine	1	50 000
Bosnie-Herzégovine	1	50 000
Croatie	1	50 000
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>432 000</b>

**Action attendue du Conseil exécutif**

12. Compte tenu de ce qui précède, le Conseil exécutif voudra peut-être adopter la décision ci-après :

Le Conseil exécutif,

1. Ayant examiné le document 195 EX/4 Partie III,
2. Prend note de l'analyse détaillée de la mise en œuvre du Programme de participation et de l'aide d'urgence et des résultats obtenus ;
3. Invite le Secrétariat et les États membres à continuer leurs efforts visant à rendre ce programme plus efficace et plus pertinent au profit des groupes prioritaires d'États membres tels que définis dans la résolution 37 C/72 sur le Programme de participation.



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-quinzième session

# 195 EX/4

## Partie IV

PARIS, le 3 septembre 2014  
Original anglais/français

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

## EXÉCUTION DU PROGRAMME ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

### PARTIE IV

#### RAPPORT BIENNAL CONSOLIDÉ SUR LA STRATÉGIE GLOBALE POUR LES PARTENARIATS

##### Résumé

Ce document donne suite à la décision 191 EX/16 (III) du Conseil exécutif, dans laquelle celui-ci a prié la Directrice générale de lui présenter à sa 195<sup>e</sup> session le premier rapport biennal consolidé sur la Stratégie globale pour les partenariats.

Le présent rapport biennal comprend deux sections : la section 1 contient une présentation succincte de l'évolution et de l'exécution de la Stratégie globale pour les partenariats, tandis que la section 2 présente un rapport consolidé des progrès accomplis par rapport aux résultats escomptés, alignés sur le 37 C/5, pour chaque catégorie différente de partenaire pendant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2014.

## Section 1 : Présentation générale

1. À sa 192<sup>e</sup> session, le Conseil exécutif a pris note de la Stratégie globale pour les partenariats, dans son ensemble, telle que présentée dans le document 192 EX/5.INF, où étaient notamment indiqués les cibles et les résultats escomptés pour chaque catégorie de partenaires, alignés sur la période de programmation quadriennale du 37 C/5 (décision 192 EX/5 III E). Comme le prévoyait la décision, le document a été publié sur le site Web de l'UNESCO consacré aux partenariats.
2. De gros efforts ont été investis pour mettre au point une approche plus rationnelle de l'organisation des ressources en ligne sur les partenariats, en particulier pour créer un point d'entrée unique pour les partenariats sur le site Web de l'UNESCO. À ce jour, le site Web consacré aux partenariats propose des informations et des ressources en ligne sur les catégories suivantes de partenaires couvertes par la Stratégie globale pour les partenariats : ONG, secteur privé, médias, instituts et centres de catégorie 2, Réseau UNEVOC et Réseau du Système des écoles associées de l'UNESCO.
3. Les mécanismes de suivi des partenariats ont également été affinés dans SISTER, avec la création d'une liste unifiée des partenaires, suivie et tenue à jour par ERI, et de meilleures dispositions pour définir le rôle des partenaires dans une activité ou un projet, et pour tenir compte des contributions en nature aussi bien que des contributions en espèces provenant des partenaires de l'UNESCO.
4. La « stratégie affinée de mobilisation des ressources » ([37 C/INF.28 et Corr.](#)) a permis de concentrer fortement les efforts de l'UNESCO de façon à mobiliser des ressources auprès de ses partenaires autour des priorités essentielles du programme. Les propositions de l'UNESCO visant à renforcer le 37 C/5 sont présentées dans un nouvel espace sur la page consacré aux « Partenariats » du site Web de l'UNESCO : <http://fr.unesco.org/node/186097>. De plus amples détails sont donnés dans le document intitulé « Mise en œuvre du plan d'action en vue de l'amélioration de la gestion des ressources extrabudgétaires » (195 EX/5 Partie IV C).



**Section 2 : Progrès accomplis par rapport aux résultats escomptés alignés sur le 37 C/5 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2014 pour chaque catégorie de partenaire**

**A. Secteur privé**

<b>Secteur privé</b>					
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Indicateur de performance (IP) (trois maximum)</b>	<b>Données de référence</b>	<b>Moyens de vérification (M) (source des données)</b>	<b>Cible/repère quantitatif et/ou qualitatif (C) par rapport aux données de référence (r)</b>	<b>Progrès accomplis par rapport à la cible au 30/06/2014</b>
Résultat escompté n° 1 : augmentation de 20 % en quatre ans du nombre d'accords avec le secteur privé	IP1 : nombre d'accords signés par année civile IP2 :	36 accords en 2012 (sociétés commerciales, fondations, particuliers, etc.)	M1 : nombre de projets créés dans SISTER M2 informations financières correspondantes dans FABS	C1 et (r1) : 40	Depuis le début de la période considérée, 12 accords ont été signés avec le secteur privé et 11 sont à l'étude au 30/06/2014. Le nombre d'accords signés est conforme à la cible.
Résultat escompté n° 2 : enrichissement de 20 % en quatre ans de la base de donateurs du secteur privé, y compris de nouveaux partenaires des pays BRICS et des marchés émergents	IP1 : nombre de nouveaux partenaires des pays BRICS par année civile IP2 : nombre de nouveaux partenaires des marchés émergents par année civile		M1 : nombre de nouveaux accords signés selon les rapports de BSP/CFS au Conseil exécutif M2 : mise à jour de la base de données BSP/CFS	C1 et (r1) : 20 (17) C2 et (r 2) :	Neuf des 12 accords signés avec le secteur privé pendant la période considérée l'ont été avec de nouveaux partenaires de l'UNESCO, d'où une diversification accrue de la base de donateurs du secteur privé de l'UNESCO. Cinq des 12 accords (42 %) signés l'ont été avec des partenaires du groupe des BRICS, et en particulier de la Chine.

**Évaluation des progrès accomplis**

Conformément au caractère prioritaire donné par la Directrice générale à la coopération avec le secteur privé et aux conclusions de l'Évaluation externe indépendante, l'UNESCO a continué d'explorer les possibilités d'intensifier la coopération avec le secteur privé, en particulier par une diversification de la base de donateurs privés. Des partenariats stratégiques et de forte valeur, soutenant des programmes plutôt que des projets isolés, ont été forgés, ce qui a permis de consolider le portefeuille de partenariats privés, y compris avec les pays BRICS, en particulier la Chine.

Pendant la période considérée, l'UNESCO a diversifié son approche de la collecte de fonds, en organisant par exemple en juin 2014 la Coupe UNESCO en partenariat avec la Juventus FC pour promouvoir son programme sur la jeunesse et le sport pour l'inclusion et contre la discrimination. La Coupe UNESCO a été l'occasion de collecter des fonds puisque le produit de la vente des billets a été donné à l'UNESCO, et les messages clés du partenariat ont été mis en relief pendant le match.

## B. Partenaires de financement bilatéraux

<b>Partenaires de financement bilatéraux</b>					
<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateur de performance (IP) (trois maximum)</i>	<i>Données de référence</i>	<i>Moyens de vérification (M) (source des données)</i>	<i>Cible/repère quantitatif et/ou qualitatif (C) (par rapport aux données de référence (r))</i>	<i>Progrès accomplis par rapport à la cible au 30/06/2014</i>
Résultat escompté n° 1 : stabilisation du niveau global des contributions des donateurs gouvernementaux bilatéraux	IP : contributions volontaires annuelles	248 millions de dollars au mois de décembre 2012	M1 : chiffres de BFM sur les contributions annuelles au 31 décembre de chaque année	C1 et (r1) : contributions volontaires annuelles des donateurs gouvernementaux entre 240 et 250 millions de dollars	Les chiffres de BFM sur les contributions volontaires pour les six premiers mois de 2014 ne sont pas disponibles à la date de soumission du présent rapport. 33 nouveaux accords de projet ont été signés avec des partenaires de financement bilatéraux pendant la période considérée.
Résultat escompté n° 2 : poursuite de la coopération avec les donateurs émergents y compris par le biais de la modalité d'action au profit du donateur (donateurs gouvernementaux bilatéraux)	IP : nombre d'accords de projet signés avec des donateurs émergents, y compris par le biais de la modalité d'action au profit du donateur	(r1) : 33 accords de projet signés au mois de décembre 2012	M1 : données relatives aux projets extrabudgétaires dans SISTER	C1 et (r1) : augmentation de 10 % en quatre ans du nombre d'accords de projet signés avec des donateurs émergents y compris par le biais de la modalité au profit du donateur	Du 01/01/2014 au 30/06/2014, 15 nouveaux accords de projet ont été signés au total avec des donateurs émergents tels que le Brésil, le Burundi, l'Indonésie, le Pakistan et la Thaïlande, notamment pour des activités au profit du donateur, et avec le Koweït, principalement pour des projets mondiaux.
Résultat escompté n° 3 : maintien de solides partenariats pluriannuels avec des donateurs gouvernementaux bilatéraux	IP : nombre de réunions d'examen organisées chaque année en vue d'une planification et d'un examen communs	(r1) : 14 réunions d'examen en 2012	M1 : calendrier prévisionnel de la Division de la coopération avec les sources de financement extrabudgétaires. Rapports des responsables de projets décentralisés	C1 et (r1) : Entre 12 et 18 réunions d'examen organisées annuellement avec des donateurs gouvernementaux bilatéraux	21 réunions d'examen ont été organisées au cours des six premiers mois de 2014, dont 11 réunions tenues avec des gouvernements en vue d'examiner leur portefeuille global de projets et de programmes avec l'UNESCO, 7 réunions d'examen portant spécifiquement sur des projets ou des programmes, et 3 réunions de donateurs contribuant à des programmes multidonateurs.

### **Évaluation des progrès accomplis**

Les chiffres consolidés sur les contributions volontaires à la fin du mois de juin 2014 n'étaient pas disponibles à la date de la soumission du présent rapport, mais un certain nombre de partenaires clés de l'UNESCO se sont engagés à fournir d'importantes ressources à l'Organisation pendant plusieurs années en vertu de la prorogation ou reconduction d'accords-cadres prévoyant la conclusion d'un nouveau programme d'accords de coopération avec la Norvège, pour un montant de 12,2 millions de dollars environ pour la période 2014-2015, et avec la Finlande, pour un montant de 2,4 millions d'euros, les ressources étant dans les deux cas affectées de manière simplement indicative à des programmes prioritaires, ainsi que de la reconduction pour cinq années supplémentaires de l'accord-cadre sur la science conclu entre l'UNESCO et le Gouvernement flamand (Belgique), avec un budget indicatif de 10 millions de dollars. La coopération de l'UNESCO avec un certain nombre de donateurs émergents est d'autre part entrée dans sa phase opérationnelle au cours des six premiers mois de 2014, avec le lancement effectif de la mise en œuvre d'accords-cadres financés par un fonds-en-dépôt récemment conclu avec de nouveaux donateurs, dont le Pakistan, la Malaisie et l'Indonésie. Le nombre élevé de réunions d'examen et de consultations avec des sources de financement bilatérales qui ont été tenues au cours de la période considérée pour examiner conjointement la coopération en cours et les plans pour l'avenir est un indicateur de la solidité de la coopération entre l'UNESCO et ce type de partenaires.

### C. Organisations non gouvernementales (ONG)

<b>Organisations non gouvernementales (ONG)</b>					
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Indicateur de performance (IP) (trois maximum)</b>	<b>Données de référence</b>	<b>Moyens de vérification (M) (source des données)</b>	<b>Cible/repère quantitatif et/ou qualitatif (C) (par rapport aux données de référence (r))</b>	<b>Progrès accomplis par rapport à la cible au 30/06/2014</b>
Résultat escompté n° 1 : revitalisation et élargissement du réseau d'ONG partenaires officielles de l'UNESCO	<p>IP1 : nombre de nouvelles ONG de régions sous-représentées devenant partenaire officiel</p> <p>IP2 : nombre d'ONG participant à la Conférence internationale des ONG (2014 et 2015)</p>		<p>M1 : document statutaire soumis au Conseil exécutif Base de données</p> <p>M2 : document statutaire soumis au Conseil exécutif</p>	<p>C1 et (r1) : ratio de 75/25 (81/19)</p> <p>C 2 et (r2) : 160 (130)</p>	<p>Pendant la période considérée, et à l'issue d'un processus d'évaluation rigoureux, trois (3) nouvelles ONG ont été admises par la Directrice générale en tant que partenaires officiels et une (1) fondation comme ONG entretenant des relations officielles conformément aux Directives pertinentes. Une seule d'entre elles appartient à une région sous-représentée (Afrique).</p> <p>Non disponible.</p>

	IP3 : nombre de manifestations organisées collectivement par les ONG		M3 : document statutaire soumis au Conseil exécutif	C3 et (r3) : 8 (2)	<p>Le 6 mars 2014, 800 jeunes âgés de 18 à 35 ans ont participé au Siège de l'UNESCO à une manifestation sur le thème « Éducation, sport et diversité culturelle – Des attitudes nouvelles pour promouvoir les droits de l'homme dans le monde », organisée par le Comité de liaison ONG-UNESCO, 40 ONG et le Secrétariat de l'UNESCO.</p> <p>En outre, conformément aux Directives de 2011, le Comité de liaison ONG-UNESCO coordonne, avec le concours de plus de 30 ONG et en étroite coopération avec le Secrétariat, l'organisation en 2014 de deux forums décentralisés (Yamoussoukro, Côte d'Ivoire, en juillet ; Sozopol, Bulgarie, en septembre) sur des thèmes prioritaires (voir 195 EX/...).</p>
Résultat escompté n° 2 : réalisation accrue des objectifs stratégiques de l'Organisation grâce à la contribution des ONG	<p>IP1 : nombre d'ONG participant aux consultations menées aux fins de la planification du programme</p> <p>IP2 : activités conjointes menées avec des ONG partenaires</p>		<p>M1 : rapport soumis au Conseil exécutif</p> <p>M2 : Base de données</p>	<p>C1 et (r1) : 120 (90)</p> <p>C2 et (r2) : 10 (pas de données disponibles)</p>	<p>Non disponible</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Initiative de la Campagne mondiale des Volontaires du patrimoine mondial (WHV), coordonnée conjointement par le Centre du patrimoine mondial et le CCSVI (54 projets de camp d'action de jeunes sur 53 sites organisés par 44 organisations locales ou nationales dans 33 pays).</li> <li>2. Comité directeur de l'EPT (janvier-juin 2014) : la Présidente de la Campagne mondiale pour l'éducation (CME) était membre du groupe de rédaction composé de 3 personnes qui a élaboré la Proposition conjointe concernant l'éducation après 2015. La CME, l'ASPBAE et l'IE comptent parmi les 19 membres du Comité directeur de l'EPT.</li> </ol>

					<p>3. La 7<sup>e</sup> réunion CCONG/EPT (mai 2014) coorganisée par la Campagne latino-américaine pour le droit à l'éducation (CLADE) a rassemblé des représentants d'ONG internationales, régionales et nationales membres issues de toutes les parties du monde pour une discussion et une réflexion sur les réalisations, les défis et l'avenir de l'EPT au-delà de 2015.</p> <p>4. Réunion mondiale sur l'EPT 2014 (mai 2014) : plus de 20 ONG y ont représenté la CCONG/EPT, et les dirigeants de 8 grandes ONG s'occupant d'EPT (CME, IE, ATD Quart Monde, ASPBAE, ANCEFA, CLADE, ACEA, Aide à l'enfance) ont participé aux discussions de la Réunion des ministres et dirigeants.</p> <p>5. Plusieurs grandes ONG prennent une part active, aux côtés de l'UNESCO, au plaidoyer pour un solide agenda pour l'éducation post-2015.</p> <p>6. Contribution du Conseil international pour l'éducation physique et la science du sport (CIEPSS) au réexamen de la Charte internationale de l'éducation physique et du sport de 1978 (cf. 194 EX/9).</p> <p>7. Efforts conjoints de l'UNESCO et de l'Institut arabe des droits de l'homme (IADH, ONG non partenaire officiel) pour consolider une culture du civisme, de la démocratie et des droits de l'homme chez les jeunes en Tunisie et dans toute la région arabe.</p> <p>8. Journée mondiale de la liberté de la presse (5-6 mai 2014) : l'UNESCO a œuvré en partenariat avec 14 ONG (dont l'Association mondiale des journaux et des éditeurs de médias d'information (WAN-IFRA), l'Union européenne de radio-télévision, le Comité pour la protection des journalistes (CPJ), la Fédération internationale des journalistes (FIJ), Reporters sans frontières (RSF), l'Asian Media Information and Communication Centre (AMIC)</p>
--	--	--	--	--	---

					<p>et Internews International).</p> <p>9. En juin 2014, l'Union de radiodiffusion pour l'Asie et le Pacifique et la Fédération internationale des journalistes ont été désignées comme membres du comité directeur international de l'Alliance mondiale genre et médias (AMGM) et ont accepté ce mandat.</p> <p>10. L'AMARC assure l'animation des travaux du sous-groupe sur les médias communautaires créé dans le cadre de la réunion SMSI + 10. Présenté le 12 juin, son rapport souligne que la radio est menacée par le manque d'accès aux ondes hertziennes, de cadres réglementaires clairs, de ressources financières, etc.</p> <p>11. La plate-forme Océan et climat 2015 a été lancée en juin 2014 : regroupant une vingtaine d'organisations de la société civile et de centres de recherche, elle a pour objectif de forger une alliance multipartite en vue d'inscrire l'océan au centre des négociations relatives à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP-21, décembre 2015).</p>
Résultat escompté n° 3 : amélioration de l'évaluation et de l'appréciation de l'impact du partenariat avec les ONG	<p>IP1 : examens réguliers des différents partenariats établis et des recommandations appliquées</p> <p>IP2 : examen global de l'ensemble de la coopération avec les ONG</p>		<p>M1 : Base de données</p> <p>M2 : document statutaire soumis au Conseil exécutif et à la Conférence générale</p>	<p>C1 et (r1) : 2 (0)</p> <p>C2 et (r2) : 1 (0)</p>	<p>De plus, conformément aux Directives concernant les relations de partenariat officiel entre l'UNESCO et les fondations, une évaluation de la coopération avec 5 fondations est en cours, en vue de la reconduction des relations officielles avec elles.</p> <p>Un vaste exercice de recensement s'est poursuivi d'août 2013 à juillet 2014 afin de recueillir toute information pertinente sur l'état actuel de ces partenariats et notamment la coopération avec les ONG partenaires officiels entre 2007 et 2012. Les résultats du recensement seront présentés au Conseil exécutif à sa 195<sup>e</sup> session (voir le document 195 EX/5.INF.2, en vue de la préparation du rapport quadriennal que la</p>

					Directrice générale présentera à la 38 <sup>e</sup> session de la Conférence générale sur le concours que ces partenariats ont apporté à l'action de l'UNESCO, avec une évaluation des résultats, conformément à la Section X.2 des Directives concernant le partenariat de l'UNESCO avec les ONG (résolution 36 C/108).
<p><b>Évaluation des progrès accomplis</b></p> <p>La réalisation des résultats escomptés est en bonne voie pour ce qui concerne les partenariats avec des ONG. Les cibles ont été respectées et parfois dépassées. Toutefois, de plus amples efforts sont encore nécessaires pour promouvoir une plus grande diversité géographique au sein du réseau d'ONG partenaires officiels.</p> <p>Au cours de la période considérée, l'action collective coordonnée par le Comité de liaison ONG-UNESCO a confirmé la nouvelle mobilisation des ONG s'agissant d'organiser des événements relevant des priorités de l'UNESCO.</p> <p>La liste non exhaustive d'activités conjointes présentée ci-dessus montre comment le partenariat avec des ONG variées permet à l'UNESCO d'étendre la portée de son programme et d'accroître grandement sa visibilité. Le partenariat avec les ONG touche tous les domaines de compétence de l'Organisation et englobe de nombreuses formes de coopération, notamment en ce qui concerne le progrès et la diffusion des connaissances, les fonctions de conseil technique et intellectuel auprès de l'UNESCO, la mise en œuvre du programme, le financement et la visibilité.</p>					



## D. Médias

### Partenaires du domaine des médias et de la communication

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateur de performance (IP) (trois maximum)</i>	<i>Données de référence</i>	<i>Moyens de vérification (M) (source des données)</i>	<i>Cible/repère quantitatif et/ou qualitatif(C) (par rapport aux données de référence (r))</i>	<i>Progrès accomplis par rapport à la cible au 30/06/2014</i>
<p>Résultat escompté n° 1 : renforcement et augmentation de partenariats avec les médias afin d'accroître la visibilité de l'UNESCO par des partenariats durables et actifs</p>	<p>IP1 : poursuite de l'établissement de partenariats avec les médias, en les complétant du point de vue des pays et de la nature des médias concernés, de façon à toucher un plus large public</p> <p>IP2 : élaboration de campagnes de communication médiatiques dans des pays clés où l'image de marque a particulièrement besoin d'être valorisée, en ciblant notamment les jeunes, grâce à des partenariats durables avec des agences de médias et/ou de publicité</p>		<p>M1 : rapport mensuel de la DPI de l'UNESCO sur sa visibilité : nombre d'articles/vidéos, entretiens, tribunes libres, etc.</p> <p>M2 : mise en place d'un réseau de relations institutionnelles avec une équipe de médias (gestion, documentaires et partenariats notamment)</p>	<p>C1 et (r1) : nombre d'articles de presse obtenus auprès de partenaires</p> <p>C2 et (r2) : nombre et nature des partenariats établis avec des sociétés de médias et de communication</p>	<p>La Section des relations avec les médias gère deux partenariats, l'un avec l'agence de presse chinoise Xinhua, et l'autre avec l'agence de presse russe Ria Novosti. Toutes deux ont accepté de se faire l'écho des priorités et des activités de l'UNESCO et de les promouvoir, dans un nombre de versions linguistiques et de médias aussi grand que nécessaire. C'est ainsi que Xinhua relaie les nouvelles de l'UNESCO dans plus de 20 journaux nationaux et une douzaine de magazines en Chine, et les diffuse auprès de plusieurs centaines de médias étrangers abonnés à ses services. Ria Novosti est un important fournisseur de nouvelles dans toute l'Europe orientale et au-delà, et dispose d'un excellent site Web, très consulté.</p> <p>Le partenariat avec Xinhua a été reconduit au printemps 2014. Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mai 2014, l'agence chinoise a publié 408 bulletins concernant l'UNESCO et les a diffusés en plusieurs langues.</p> <p>Selon le service de suivi des médias Meltwater, la Chine reste en permanence le pays qui assure la couverture la plus dense de l'UNESCO.</p> <p>Au cours de la même période, Ria Novosti a diffusé, en plusieurs langues, 200 bulletins concernant l'UNESCO. Ces articles ont généré la consultation de 205 959 pages sur le site Web de l'agence.</p>

<p>Résultat escompté n° 2 : renforcement du soutien des acteurs de la société civile en vue de développer davantage de projets de communication spécifiques, augmentant ainsi les chances de visibilité</p>	<p>IP1 : mise en place de projets de communication spécifiques (expositions, publications, conférences internationales, etc.) concernant les priorités des Secteurs et de manifestations stratégiques selon un modèle tripartite : UNESCO/média/ sponsor privé</p> <p>IP2 : Créer des possibilités de communication avec les ONG, fondations, sociétés de production de cinéma ou d'audiovisuel, agences de presse, etc. afin d'élargir le réseau de partenaires de manifestations de l'UNESCO et de l'associer à des manifestations clés (où l'UNESCO peut mettre à profit de précieuses plates-formes de communication pour faire passer ses messages)</p>		<p>M1 : nombre de projets de communication répondant aux besoins spécifiques des Secteurs en matière de communication (éducation, océans, développement durable, etc.)</p> <p>M2 : reconduction annuelle des manifestations et relations fructueuses avec des partenaires du domaine de la communication et des médias</p>	<p>C1 et (r1) : visibilité accrue de l'UNESCO dans la région grâce à des projets de communication régionaux ou mondiaux</p> <p>C2 et (r2) : nombre de manifestations organisées en partenariat avec l'UNESCO et comptes rendus relatifs aux principales manifestations en partenariat faisant état du volume et du profil du public touché</p>	<p>1/ Partenariats avec des sociétés de production de films et de documentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nomades Productions pour la série de documentaires sur les océans « +/- 5 mètres » diffusée par ARTE et 12 autres chaînes dans le monde entier.</li> <li>- Winds Prod. pour 26 documentaires sur les « Chemins d'école » coproduits avec ou déjà vendus à 11 chaînes de télévision.</li> <li>- Lato Senu Productions pour un documentaire avec Ushuaïa TV et 8 autres programmes sur la biodiversité sur le thème de l'environnement et du développement durable.</li> <li>- Ladybird productions pour un documentaire sur les manuscrits de Tombouctou destiné à France Télévision et 4 autres chaînes de télévision.</li> </ul> <p>2/ Partenariats avec l'industrie du cinéma :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Académie des Césars pour un événement rassemblant les meilleurs courts métrages du monde et leurs réalisateurs, avec le concours de Renault.</li> <li>- Pathé Film pour la production du film « Mandela ».</li> <li>- Partenariat pour l'événement « Monuments Men ».</li> <li>- Mars Films pour la production de « Twelve Years a Slave » dans le cadre du 20<sup>e</sup> anniversaire du projet La route de l'esclave.</li> <li>- Salon Films pour soutenir la production de vidéos sur le développement durable.</li> </ul>
---	--	--	--	--	--

### ***Évaluation des progrès accomplis***

Les partenariats de l'UNESCO avec les organisations de médias et les sociétés de communication privées, les agences de presse, etc. ont notablement contribué à améliorer la visibilité de l'Organisation. Au cours des trois dernières années :

- le nombre d'article de journaux dont le titre ou le premier paragraphe mentionnait l'UNESCO a augmenté de 37 % ;
- le nombre de pages consultées sur le site Web de l'UNESCO a augmenté de 180 % ;
- le nombre d'internautes déclarant aimer ou soutenir l'UNESCO dans les médias sociaux a augmenté de 1 000 %.

Ces résultats sont dus en très grande partie à des partenariats efficaces. Nos partenariats dans le domaine des médias de masse et de la communication ont été particulièrement fructueux lorsqu'ils ont été mis en œuvre dans le cadre de relations « tripartites » – l'UNESCO, un média partenaire, plus un partenaire de financement ou donateur.

## E. Parlementaires

<b>Parlementaires</b>					
<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateur de performance (IP) (trois maximum)</i>	<i>Données de référence</i>	<i>Moyens de vérification (M) (source des données)</i>	<i>Cible/repère quantitatif et/ou qualitatif (C) (par rapport aux données de référence (r))</i>	<i>Progrès accomplis par rapport à la cible au 30/06/2014</i>
Résultat escompté n° 1 : participation des parlementaires à l'action normative de l'UNESCO, y compris la ratification de conventions internationales, et échanges d'invitations aux assemblées générales	<p>IP1 : augmentation de la visibilité de l'action de l'UNESCO, notamment normative, dans la sphère législative</p> <p>IP2 : association des commissions nationales à cet effort de partenariat avec les parlementaires qui votent les budgets nationaux dans les domaines intéressant l'UNESCO et ratifient les conventions internationales</p>		<p>M1 : participation de l'UNESCO à des conférences parlementaires et organisations de réunions parlementaires par l'UNESCO</p> <p>M2 : constitution de partenariats triangulaires entre l'UNESCO, les commissions nationales et des parlementaires en vue de sensibiliser/et de mobiliser en faveur du programme de l'UNESCO, de ses objectifs et de ses priorités</p>	<p>C1 et (r1) : participation d'institutions parlementaires aux comités de l'UNESCO sur l'EPT et sur les conventions internationales</p> <p>C2 et (r2) : représentation accrue de parlementaires dans les principaux organes des commissions nationales</p>	<p>Compte tenu du budget limité qu'elle alloue aux missions, l'UNESCO n'a pu assurer sa représentation aux grands événements parlementaires de nos partenaires (clause de nos accords de coopération).</p> <p>Le Plan d'action visant à améliorer la coopération du Secrétariat avec les commissions nationales a été adopté par la Conférence générale (37 C/Résolution 97). Conformément à ce plan d'action, les États membres doivent soumettre leur rapport sur la mise en œuvre des recommandations, y compris leur coopération avec les partenaires et les réseaux de la société civile avant le 30 juin 2014. Sur la base de ces rapports, le Secrétariat soumettra un rapport d'étape sur la mise en œuvre de toutes ces recommandations au Conseil exécutif à sa 196<sup>e</sup> session.</p>

<p>Résultat escompté n° 2 : obtention d'un soutien des parlementaires en faveur de l'UNESCO, notamment dans les PMA</p>	<p>IP1 : poursuite de la coopération entre l'UNESCO et les organisations parlementaires internationales et régionales dans le domaine de l'action normative</p> <p>IP2 : élargissement du réseau de parlementaires de l'UNESCO, en même temps que renforcement de la coopération entre les réseaux existants</p>		<p>M1 : élargissement de la base de soutien de l'Organisation dans les États membres par l'augmentation du nombre de parlementaires participant à des manifestations de l'UNESCO sur l'action normative, notamment dans les domaines de l'EPT, de la culture et des sciences</p> <p>M2 : soumission des rapports d'activité des commissions nationales dans le cadre du Plan d'action du groupe de travail tripartite</p>	<p>C1 et (r1) : visibilité accrue de l'UNESCO dans les cercles de décision et création des conditions propices à l'élargissement de la base de soutien de l'Organisation dans les États membres</p> <p>C2 et (r2) : implication et mobilisation visibles des parlementaires grâce aux commissions nationales et aux bureaux hors Siège dans leurs pays respectifs, en particulier les PMA</p>	<p>L'information sur ce point sera fournie à la 196<sup>e</sup> session du Conseil.</p> <p>L'échéance pour la soumission des rapports des commissions nationales a été fixée au 30 juin 2014, comme indiqué plus haut.</p>
---	--	--	---	---	--

**Évaluation des progrès accomplis**

L'UNESCO a sensibilisé les organisations parlementaires sur ses objectifs prioritaires lors de leurs assemblées statutaires aux niveaux international et régional. Compte tenu des ressources limitées de l'UNESCO, de nombreux efforts restent à faire pour renforcer l'action de l'Organisation et obtenir que cette coopération donne des résultats probants, notamment la consultation permanente des élus. À noter que les forums parlementaires centrés sur des domaines prioritaires de l'UNESCO sont gérés par les secteurs de programme.

## F. Associations, centres et clubs pour l'UNESCO

Associations, centres et clubs pour l'UNESCO					
<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateur de performance (IP) (trois maximum)</i>	<i>Données de référence</i>	<i>Moyens de vérification (M) (source des données)</i>	<i>Cible/repère quantitatif et/ou qualitatif (C) (par rapport aux données de référence (r))</i>	<i>Progrès accomplis par rapport à la cible au 30/06/2014</i>
Résultat escompté n° 1 : obtention du soutien des associations, centres et clubs en faveur de l'action de l'UNESCO	<p>IP1 : conformité des activités des associations, clubs et centres pour l'UNESCO avec la mission et les objectifs de l'UNESCO</p> <p>IP2 : plus grande participation des femmes et des jeunes aux activités des clubs</p>		<p>M1 : résultats des examens des clubs UNESCO menés par les commissions nationales pour l'UNESCO</p> <p>M2 : rapports d'activité des commissions nationales soumis dans le cadre du Plan d'action du groupe de travail tripartite</p>	<p>C1 et (r1) : davantage d'activités conformes aux objectifs et aux priorités de l'UNESCO présentées dans le cadre de l'examen des clubs et les rapports d'activité des commissions nationales (r1) : mobilisation de la FMACU et des fédérations régionales de clubs UNESCO (6 entités en tout) pour mener des activités conformes à la mission et aux objectifs de l'UNESCO</p> <p>C2 et (r2) : davantage d'activités de clubs ciblant spécifiquement les femmes et les jeunes, ou comptant leur participation (r2) : mobilisation de</p>	<p>Le recensement des associations, centres et clubs pour l'UNESCO a été retardé en raison de contraintes budgétaires et de personnel. Il sera fait prochainement.</p> <p>Un rapport annuel des commissions nationales pour l'année 2013, le premier dans l'histoire de l'Organisation, a été publié en avril 2014. Ce rapport recense un grand nombre d'activités couronnées de succès organisées en faveur du réseau des clubs UNESCO.</p> <p>Les commissions nationales sont invitées à intégrer les thèmes de la jeunesse et des femmes dans leurs requêtes au titre du Programme de participation concernant les clubs UNESCO. Celles-ci ont été évaluées favorablement.</p>

				la FMACU et de fédérations régionales des clubs UNESCO (6 entités en tout) pour mener des activités ciblant ces groupes	
Résultat escompté n° 2 : renforcement du partenariat entre les clubs et les commissions nationales	<p>IP1 : accréditation par les commissions nationales des associations, centres et clubs UNESCO présents dans leurs pays respectifs et évaluation de leurs activités selon que de besoin</p> <p>IP2 : usage approprié du nom et de l'emblème de l'Organisation par les clubs UNESCO</p>		<p>M1 : examen de l'ensemble de la coopération avec les associations, centres et clubs pour l'UNESCO au niveau des pays</p> <p>M2 : recul des utilisations inappropriées du nom, de l'acronyme, de l'emblème et des noms de domaine Internet de l'UNESCO par les clubs</p>	<p>C1 et (r1) : rapport soumis à l'UNESCO (ERI) sur la recommandation 6 du Plan d'action du groupe de travail tripartite</p> <p>C2 et (r2) : sensibilisation de 100 commissions nationales à leur rôle de garants du bon usage du nom et de l'emblème de l'UNESCO lors de manifestations organisées pour les commissions nationales, et expression de cet engagement au niveau du pays</p>	<p>Une évaluation globale de la coopération des commissions nationales avec le mouvement des clubs pour l'UNESCO au niveau national est prévue pour 2014.</p> <p>Toutes les commissions nationales ont été concrètement sensibilisées sur leur rôle de coordination et leur responsabilité en matière d'identification des clubs et de démonstration du bien fondé de leurs activités.</p> <p>De plus, le Secrétariat a rappelé régulièrement aux clubs et aux commissions nationales les Directives concernant l'utilisation du nom, de l'acronyme, de l'emblème et des noms de domaine Internet de l'UNESCO (résolution 34 C/86).</p> <p>Enfin, il est à noter que certaines commissions nationales ont pris l'initiative d'établir des contrats autorisant les clubs à utiliser le nom, et l'emblème de l'UNESCO pour une période renouvelable de 2 ans. Il est d'usage que ces entités remettent un rapport d'activité annuel aux commissions nationales pour attester de leur statut actif. Ces initiatives ont été fortement encouragées et ont servi d'exemples de meilleures pratiques à cet égard.</p>

***Évaluation des progrès accomplis***

L'UNESCO a continué de soutenir le mouvement des associations, centres et clubs pour l'UNESCO malgré ses ressources financières et humaines limitées. Elle a fait preuve d'innovation en s'appuyant sur d'autres ressources, le Programme de participation et les commissions nationales, et en les associant à la célébration des Journées internationales. Les Centres pour l'UNESCO ont joué, à leur tour, un rôle de soutien et d'intermédiaire pour engager des partenariats avec des clubs de football.



## G. Universités et autres établissements d'enseignement supérieur, instituts de recherche de l'enseignement supérieur

Programme UNITWIN et Chaires UNESCO					
<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateur de performance (IP) (trois maximum)</i>	<i>Données de référence</i>	<i>Moyens de vérification (M) (source des données)</i>	<i>Cible/repère quantitatif et/ou qualitatif (C) par rapport aux données de référence (r)</i>	<i>Progrès accomplis par rapport à la cible au 30/06/2014</i>
Résultat escompté n° 1 : renforcement de la coopération et de la mise en réseau et mobilisation de l'expertise universitaire en vue de contribuer à l'exécution du programme de l'UNESCO dans ses domaines prioritaires	IP1 : nombre de Chaires UNITWIN/UNESCO mobilisées pour appuyer l'exécution des domaines prioritaires de l'UNESCO		M 1 : rapports annuels ou biannuels	C1 et (r1) : 50 Chaires UNITWIN/UNESCO (éducation)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La réunion des Chaires UNESCO sur l'enseignement supérieur et l'utilisation des TIC dans le domaine de l'éducation (janvier 2014) a rassemblé les représentants de 42 Chaires créées dans 27 États membres de toutes les régions de l'UNESCO. À cette occasion, des domaines de coopération concrets entre les Chaires UNESCO et l'UNESCO ont été identifiés. Une publication sur l'enseignement supérieur et le développement durable sera notamment élaborée en collaboration avec 15 Chaires UNESCO sur l'éducation (l'enseignement supérieur) au service du développement durable.</li> <li>Une quinzaine de Chaires UNESCO ont mis à contribution leur expertise pour mener à bonne fin la Décennie des Nations Unies sur l'éducation au service du développement durable. Quatre d'entre elles coordonneront un atelier lors de la Conférence mondiale sur l'ESD qui se tiendra à Nagoya (Japon) cette année ; deux des membres du Groupe de pilotage de la Conférence sont titulaires d'une Chaire UNESCO.</li> <li>- Une Conférence internationale des Chaires UNESCO sur l'utilisation des TIC dans le domaine de l'éducation s'est tenue du 1<sup>er</sup> au 4 juin 2014 à Saint-Petersbourg (Fédération de Russie) en vue de promouvoir plus avant la mise en réseau des Chaires et de discuter</li> </ul>

					<p>avec elles et l'ITIE de possibles domaines de coopération.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quelque 79 Chaires UNESCO en éducation seront invitées à enrichir de leur expertise le rapport de l'UNESCO « Repenser l'éducation », qui doit être publié en 2015.</li> </ul>
<p><b>Évaluation des progrès accomplis</b></p> <p>Les informations ci-dessus ne rendent compte de la coopération avec les réseaux et Chaires UNESCO que dans le seul domaine de l'éducation. Une telle coopération existe dans tous les domaines du mandat de l'UNESCO – sciences sociales et humaines, sciences exactes et naturelles et programme relatif à l'eau, culture, et information et communication. Les Chaires et réseaux sont considérés de plus en plus comme de précieux partenaires dont l'expertise peut faciliter la mise en œuvre du programme de l'UNESCO. L'équipe chargée de la coordination du programme UNITWIN œuvre sans relâche pour aider les Chaires à articuler leurs activités avec les programmes pertinents de l'UNESCO de façon à renforcer encore ce partenariat mutuellement bénéfique.</p>					

## H. Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO (réSEAU)

Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO (réSEAU)					
Résultats escomptés	Indicateur de performance (IP) (trois maximum)	Données de référence	Moyens de vérification (M) (source des données)	Cible/repère quantitatif et/ou qualitatif (C) (par rapport aux données de référence (r))	Progrès accomplis par rapport à la cible au 30/06/2014
Résultat escompté n° 1 : soutien aux pays en matière de développement des connaissances, des valeurs et des compétences dans le domaine de la paix et des droits de l'homme ainsi que d'autres priorités essentielles de l'UNESCO et des Nations Unies	IP1 : nombre de membres du réSEAU soutenus ayant mis en œuvre des programmes et des projets de qualité dans les domaines de la paix, des droits de l'homme et d'autres priorités de l'UNESCO et des Nations Unies		M1 : rapports nationaux	C1 et (r1) : 20 % des membres du réSEAU	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Production et diffusion en janvier d'un clip vidéo (<a href="http://en.unesco.org/aspnet/biodiversity/aspnet-action-video">http://en.unesco.org/aspnet/biodiversity/aspnet-action-video</a>) mettant en relief un certain nombre d'activités et d'actions remarquables menées par le réSEAU tout au long de 2013 pour promouvoir le rôle des écoles comme moyens de sensibiliser les esprits et de protéger la biodiversité dans leur proche environnement. Plus de 450 participants de 83 pays ont pris part à la première plate-forme d'action collaborative en ligne du réSEAU sur le thème « Apprendre et échanger au sujet de la biodiversité ».</li> <li>- Coopération avec le programme d'éducation du public du Département de l'information de l'ONU à l'occasion de la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite des esclaves en vue de l'organisation, le 26 mars, de la 6<sup>e</sup> vidéoconférence annuelle des élèves sur le thème « Souvenons-nous de l'esclavage ».</li> <li>- Des écoles associées du monde entier ont pris une part active à la campagne de la semaine d'action mondiale « éducation et handicap », avec pour slogan « Des droits égaux, des chances égales » (4-10 mai).</li> <li>- Des représentants du réSEAU de 10 pays, dont des coordonnateurs nationaux, des enseignants et des élèves, ont participé à la 6<sup>e</sup> édition de</li> </ul>

					<p>l'atelier Delta du Danube, sur le thème « <i>Sauvez la planète Terre pour votre famille</i> », qui s'est tenu à Tulcea et Murighiol (Roumanie) du 12 au 15 juin, et était organisé par Veolia Environment et Apa Nova Bucuresti, sous le patronage de la Commission nationale roumaine pour l'UNESCO.</p> <p>- Lancement de la plate-forme d'action collaborative en ligne du réSEAU « Citoyens du monde connectés pour le développement durable » : <a href="https://fr.unesco.org/aspnet/globalcitizens/">https://fr.unesco.org/aspnet/globalcitizens/</a>. Cette plate-forme est conçue comme un outil en ligne efficace pour générer des interactions et des partenariats entre membres du réSEAU du monde entier de manière à accroître la compréhension de l'éducation de citoyens du monde et à renforcer l'enseignement et l'apprentissage dans ce domaine pour promouvoir le développement durable. Elle encourage les enseignants et les élèves du réSEAU et les experts à créer des réseaux et à y participer en se connectant avec leurs pairs des quatre coins du monde pour échanger leurs vues sur les initiatives menées dans les écoles et les enseignements qu'ils ont tirés de leur expérience.</p>
--	--	--	--	--	---

### ***Évaluation des progrès accomplis***

La capacité de la Coordination internationale du Système des écoles associées à gérer ce réseau mondial a été renforcée. Le nombre de demandes adressées par des coordonnateurs nationaux du réSEAU pour obtenir un soutien à des projets et des activités organisés au niveau national ou régional a continué d'augmenter.

La concentration et la réaffirmation du rôle du réSEAU ont poussé un nombre accru de collègues d'ED/TLC (et d'autres Secteurs et de bureaux hors Siège, ainsi que des partenaires extérieurs) à demander un renforcement de la collaboration de fond avec le réSEAU.

## I. Ambassadeurs honoraires et de bonne volonté de l'UNESCO

Ambassadeurs honoraires et de bonne volonté					
<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateur de performance (IP) (trois maximum)</i>	<i>Données de référence</i>	<i>Moyens de vérification (M) (source des données)</i>	<i>Cible/repère quantitatif et/ou qualitatif (C) (par rapport aux données de référence (r))</i>	<i>Progrès accomplis par rapport à la cible au 30/06/2014</i>
Résultat escompté n° 1 : plan d'action à la disposition de l'ensemble des ambassadeurs honoraires et de bonne volonté	<p>IP1 : pourcentage de l'ensemble des plans d'action correspondant au programme, aux objectifs et aux priorités de l'UNESCO</p> <p>IP2 : pourcentage des plans d'action qui contiennent une stratégie de communication visant à accroître la visibilité de l'UNESCO</p>		<p>M1 : participation active des ambassadeurs honoraires et de bonne volonté à des manifestations, activités et réunions organisées par l'UNESCO</p> <p>M2 : utilisation accrue du nom et de l'emblème de l'UNESCO</p>	<p>C1 et (r1) : 40 % (16 %)</p> <p>C2 et (r2) : 40 % (16 %)</p>	<p>À ce jour, 26% environ des ambassadeurs honoraires et de bonne volonté de l'UNESCO disposent de plans d'action visant à les associer à des événements, des activités et des réunions organisés par l'UNESCO au Siège ou sur le terrain. Ces plans d'action sont fondés sur les besoins de l'UNESCO eu égard au mandat central de l'Organisation.</p> <p>Les plans d'action, adoptés d'un commun accord avec les ambassadeurs honoraires et de bonne volonté de l'UNESCO, comprennent aussi une stratégie de communication visant à accroître la visibilité de l'UNESCO à la télévision et à la radio, dans les journaux, etc. Les ambassadeurs honoraires et de bonne volonté sont en outre vivement encouragés à soutenir les actions et les activités de l'UNESCO à travers les réseaux sociaux.</p>
Résultat escompté n° 2 : renforcement de la coopération entre les bureaux hors Siège et les ambassadeurs honoraires et de bonne volonté	IP1 : pourcentage d'ambassadeurs honoraires et de bonne volonté qui programment une visite de bureaux hors Siège dans leur agenda professionnel		M1 : participation accrue des ambassadeurs honoraires et de bonne volonté à la mise en œuvre de manifestations et de projets organisés par les bureaux hors Siège de l'UNESCO	C1 et (r1) : 40 % (11 %)	À ce jour, 30 % environ des ambassadeurs honoraires et de bonne volonté de l'UNESCO ont activement programmé des visites des bureaux hors Siège dans leur agenda professionnel, notamment à l'occasion de leurs déplacements professionnels et de leurs visites officielles. Les bureaux de l'UNESCO en Amérique latine, en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud-Est comptent parmi ceux qui ont reçu le plus souvent des visites des ambassadeurs honoraires et de bonne volonté

	IP2 : pourcentage d'ambassadeurs honoraires et de bonne volonté établissant, si nécessaire, des contacts directs avec les bureaux hors Siège de l'UNESCO		M2 : activités lancées par des ambassadeurs honoraires et de bonne volonté conformes aux priorités des bureaux hors Siège de l'UNESCO	C2 et (r2) : 40 % (11 %)	de l'UNESCO.  L'UNESCO encourage ses ambassadeurs honoraires et de bonne volonté à établir des contacts directs avec ses bureaux hors Siège. Le programme de leurs visites sur le terrain, ainsi que les activités communes programmées pendant ces visites, sont convenus entre l'UNESCO, les ambassadeurs honoraires et de bonne volonté et les bureaux hors Siège en coordination avec le Siège de l'Organisation.
Résultat escompté n° 3 : poursuite de la collecte de fonds par les ambassadeurs honoraires et de bonne volonté au profit du programme, des objectifs et des priorités de l'UNESCO	IP1 : pourcentage d'ambassadeurs honoraires et de bonne volonté qui apportent des contributions financières personnelles en faveur des programmes, projets et activités prioritaires de l'UNESCO  IP2 : pourcentage d'ambassadeurs honoraires et de bonne volonté qui mobilisent des ressources extrabudgétaires et mettent au point des mécanismes de cofinancement en étroite coopération avec l'UNESCO		M1 : contributions financières des ambassadeurs honoraires et de bonne volonté reflétées dans les outils de communication de l'UNESCO  M2 : collaboration des ambassadeurs honoraires et de bonne volonté avec des partenaires publics et privés reflétée dans les outils de communication de l'UNESCO	C1 et (r1) : 25 % (12 %)  C2 et (r2) : 40 % (22 %)	À ce jour, 5 % environ des ambassadeurs honoraires et de bonne volonté de l'UNESCO ont apporté des contributions financières à des programmes, projets et activités prioritaires de l'Organisation. L'UNESCO poursuit néanmoins activement des consultations avec ses ambassadeurs honoraires et de bonne volonté en vue d'identifier les programmes, projets et activités concrets, conformes aux priorités de l'Organisation, auxquels une contribution financière additionnelle pourrait être apportée.  Au cours des consultations, l'UNESCO encourage ses ambassadeurs honoraires et de bonne volonté à mobiliser des ressources extrabudgétaires et à mettre sur pied des mécanismes de cofinancement en étroite coopération avec l'Organisation. À cet égard, la coopération étroite avec les fondations présidées par des ambassadeurs honoraires et de bonne volonté de l'UNESCO, ainsi qu'avec leurs partenaires professionnels, est considérée comme une cible prioritaire.

### **Évaluation des progrès accomplis**

Conformément au caractère prioritaire que la Directrice générale a assigné à la coopération avec les ambassadeurs honoraires et de bonne volonté de l'UNESCO, l'Organisation a continué de travailler avec ces personnalités en vue de sensibiliser l'opinion, d'étendre son impact et sa visibilité, de s'assurer que ses messages clés touchent un public aussi vaste que possible aux niveaux national, régional et international, et de mobiliser des soutiens aux objectifs et aux priorités de son programme.

À cet égard, l'UNESCO a nommé en mars 2014 Mme Peng Liyuan, musicienne de renommée internationale et Première Dame de la République populaire de Chine, Envoyée spéciale de l'UNESCO pour la promotion de l'éducation des filles et des femmes. Cette nomination s'inscrit dans le droit fil de la stratégie de l'Organisation visant à faire en sorte que l'éducation des filles et des femmes soit reconnue comme un droit fondamental, et comme le meilleur investissement possible en faveur du développement humain. En juin 2014, M. Salif Traoré (A'Salfo), Ambassadeur de bonne volonté de l'UNESCO, a lancé une nouvelle initiative avec son orchestre Magic System, dont il est le chanteur soliste. Il a invité un certain nombre de célébrités à s'associer à l'enregistrement du nouvel album de Magic System intitulé « Africainement vôtre ». Chacune de ces célébrités a généreusement accepté d'apposer son autographe sur des ballons de football qui seront vendus aux enchères. Les fonds ainsi collectés seront donnés pour soutenir des projets de l'UNESCO dans le domaine de l'alphabétisation.

L'UNESCO a également le plaisir de saluer les nombreux projets que Forest Whitaker continue de mettre en œuvre en sa capacité d'Envoyé spécial de l'UNESCO en Ouganda, au Soudan du Sud et au Mexique pour soutenir les jeunes. Ces projets répondent pleinement aux objectifs de l'Organisation s'agissant de mobiliser les jeunes, de les autonomiser, de s'adresser à eux, de répondre à leurs attentes et à leurs idées, et de les aider à acquérir des compétences utiles et durables.

Herbie Hancock, Ambassadeur de bonne volonté de l'UNESCO et Marcus Miller, Artiste pour la paix de l'UNESCO, ont généreusement contribué à la 3<sup>e</sup> édition de la Journée internationale du jazz, qui a été célébrée à Osaka (Japon) le 30 avril 2014 avec le concours du [Thelonious Monk Institute for Jazz](#). À l'occasion de cet événement, des ateliers, conférences, *master classes* et tables rondes variés ont été organisés à l'[Osaka School of Music](#), afin de promouvoir le jazz auprès des jeunes et d'autres communautés. Le Concert mondial, ainsi que toute une série de [programmes éducatifs](#), ont souligné l'importance de la paix, de la tolérance et d'autres valeurs enracinées dans le jazz, qui sont au cœur du mandat de l'UNESCO.

M. Kitin Munoz, Ambassadeur de bonne volonté de l'UNESCO a soutenu l'organisation de la 10<sup>e</sup> édition du Moussem de Tan Tan, rassemblement de peuples nomades du Sahara qui vise à sauvegarder et promouvoir les traditions locales et à offrir un lieu d'échange, de réunion et de célébration. Cet événement s'est tenu au Maroc du 6 au 8 juin 2014.

Le concert BBC Proms donné par les Artistes de l'UNESCO pour la paix du World Orchestra for Peace a eu lieu au Royal Albert Hall, à Londres, le 20 juillet 2014. Cet ensemble musical talentueux continue par ses concerts exceptionnels de promouvoir la diversité culturelle, le dialogue interculturel et une culture de la paix.

L'UNESCO poursuit ces partenariats et relations stratégiques et mutuellement bénéfiques avec ses ambassadeurs honoraires et de bonne volonté prêts à soutenir les priorités de l'Organisation, selon des modalités définies en étroite coopération avec les différents secteurs de programme et bureaux hors Siège.

## J. Réseau UNEVOC

Réseau UNEVOC					
<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateur de performance (IP) (trois maximum)</i>	<i>Données de référence</i>	<i>Moyens de vérification (M) (source des données)</i>	<i>Cible/repère quantitatif et/ou qualitatif (C) (par rapport aux données de référence (r))</i>	<i>Progrès accomplis par rapport à la cible au 30/06/2014</i>
Résultat escompté n° 1 : consolidation du réseau UNEVOC par le développement des activités de renforcement des capacités et de gestion des connaissances	<p>IP1 : nombre de centres UNEVOC contribuant activement aux mises à jour de la base de données en ligne sur l'EFTP, aux pratiques prometteuses fondées sur des éléments factuels et à la modération de forums de discussion en ligne</p> <p>IP2 : nombre de centres UNEVOC bénéficiant de programmes de renforcement des capacités</p> <p>IP3 : nombre de centres UNEVOC dont la participation a été reconduite avec succès</p>		<p>M1 : base de données mondiale sur l'EFTP, pratiques prometteuses, forums et conférences en ligne</p> <p>M2 : rapports du Centre international UNEVOC sur les activités (par exemple, réunions, rapports, actes de conférence)</p> <p>M3 : mise à jour du portail du réseau</p>	<p>C1 et (r1) : validation de 60 centres UNEVOC et mise à jour de la base de données sur l'EFTP</p> <p>C2 et (r2) : organisation d'au moins 12 conférences en ligne et présentation d'au moins 40 pratiques prometteuses issues d'au moins 25 initiatives de centres UNEVOC</p> <p>C3 et (r3) : 50 % de participations reconduites avec succès</p>	<p>29 centres UNEVOC ont contribué aux activités d'échange d'information et de connaissances du Centre international. Sept centres UNEVOC ont validé des rapports de pays destinés à alimenter la base de données sur l'EFTP ; 22 ont mis à jour le répertoire du Réseau et les informations s'y rapportant.</p> <p>11 centres UNEVOC ont bénéficié de deux programmes de renforcement des capacités.</p> <p>Deux conférences en ligne ont été organisées avec des représentants de 50 centres UNEVOC.</p> <p>10 pratiques prometteuses dues à 10 centres UNEVOC ont été sélectionnées sur un total de 47 bons exemples d'initiatives fructueuses sur des questions relatives au développement des jeunes et à l'acquisition de compétences, et aux applications visant à écoresponsabiliser l'EFTP.</p> <p>4 nouveaux centres UNEVOC ont été admis comme membres du Réseau.</p>



### ***Évaluation des progrès accomplis***

Le regain d'intérêt des centres UNEVOC pour les actions de transformation de l'EFTP et de consolidation du Réseau constaté en 2013 s'est traduit au cours des six derniers mois par une dynamique et une mobilisation accrues. En témoignent la forte participation aux programmes et les contributions actives aux activités d'échange d'information et de gestion des connaissances du Centre international UNEVOC.

Entre janvier et juin 2014, 50 centres UNEVOC ont été représentés à deux conférences virtuelles menées sous la forme d'un forum électronique par le Centre international UNESCO-UNEVOC. Parmi eux, 21 ont représenté les centres UNEVOC (11 % du nombre total de participants) lors d'une conférence virtuelle spéciale sur la révision de la Recommandation de 2001 concernant l'enseignement technique et professionnel, qui s'est tenue du 1<sup>er</sup> au 14 avril 2014, et 29 ont représenté les centres UNEVOC (15 % du nombre total de participants) à la conférence virtuelle sur la pédagogie de l'enseignement et de la formation professionnelle qui s'est déroulée du 12 au 26 mai 2014.

Une réunion d'experts s'inscrivant dans le suivi de la révision en plusieurs phases de la Recommandation de l'UNESCO sur l'enseignement technique et professionnel a mis à contribution, en mai 2014, 4 centres UNEVOC de 4 pays (Fédération de Russie, Côte d'Ivoire, Costa Rica et Allemagne), dans le cadre d'un groupe de travail qui s'emploie à identifier les domaines dans lesquels cet instrument essentiel du cadre normatif de l'UNESCO devrait être actualisé et amélioré. Le groupe de travail aidera aussi l'UNESCO à faciliter les consultations régionales avec les États membres et à produire un projet de Recommandation révisée.

Deux programmes de renforcement des capacités ont été mis en œuvre par le Réseau UNEVOC en mai 2014. Le premier a pris la forme d'un atelier tenu au Botswana sur le thème du passage des jeunes à la vie active dont ont bénéficié 7 centres UNEVOC de la région Afrique (Afrique du Sud, Zambie, Kenya, Mozambique, Malawi, Botswana et Maurice). Cet atelier a offert une plate-forme pour élaborer des réponses aux problèmes des jeunes passant de l'école au monde du travail ou à un emploi dans le secteur informel, compte tenu du contexte politique.

Le second, tenu en Allemagne, a contribué à sensibiliser 4 centres UNEVOC (Sri Lanka, Costa Rica, Malawi et Maroc) à la nécessité de remédier au manque de capacités et de qualifications dans le secteur de l'eau et des eaux usées, dans le contexte du développement durable et des progrès technologiques. Les deux programmes ont permis aux pays participants de partager leurs expériences et d'apprendre au contact les uns des autres.

29 centres UNEVOC ont contribué au cours des six derniers mois aux fonctions d'échange d'informations et de gestion des connaissances du Centre international UNEVOC. Sept d'entre eux ont validé des rapports de pays destinés à alimenter la Base de données mondiale sur l'EFTP, et les 22 autres ont mis à jour les informations et le répertoire publiés sur le portail du Réseau.

Au total, 10 pratiques prometteuses dues à 10 centres UNEVOC ont été sélectionnées comme modèles d'initiatives fructueuses sur les questions du développement des jeunes et des compétences et des applications en matière d'écoresponsabilisation de l'EPT. Elles seront présentées lors des discussions mondiales sur l'EFTP en octobre 2014 en tant que modèles d'innovation et d'impact et qu'exemples d'initiatives des centres UNEVOC pouvant être reproduites ailleurs à plus grande échelle.

Quatre nouveaux centres UNEVOC, créés en Uruguay, Finlande, Russie et Afrique du Sud ont été admis comme membres du Réseau. Onze nouvelles demandes d'admission étaient en cours d'examen au mois de juin 2014.

## K. Instituts et centres de catégorie 2 placés sous l'égide de l'UNESCO

Instituts et centres de catégorie 2 placés sous l'égide de l'UNESCO					
Résultats escomptés	Indicateur de performance (IP) (trois maximum)	Données de référence	Moyens de vérification (M) (source des données)	Cible/repère quantitatif et/ou qualitatif (C) (par rapport aux données de référence (r))	Progrès accomplis par rapport à la cible au 30/06/2014
Résultat escompté n° 1 : contributions programmatiques des instituts et centres de catégorie 2 aux objectifs stratégiques de l'UNESCO	IP1 : nombre d'instituts et centres de catégorie 2 ayant contribué au Programme ordinaire de l'UNESCO		M1 : rapports réguliers des instituts et centres de catégorie 2 à l'UNESCO  M2 : rapports globaux de l'UNESCO sur les activités des instituts et centres de catégorie 2	C1 et (r1) : mise à jour des fiches d'information sur 97 instituts et centres de catégorie 2, y compris en ligne	Conformément à la Stratégie globale intégrée pour les instituts et centres de catégorie 2, l'exercice d'inventaire annuel a été lancé, avec mise à jour des informations pertinentes suite à : (i) l'approbation de la création de 16 entités nouvelles, (ii) la reconduction des accords conclus avec un certain nombre d'instituts ou centres existants, (iii) l'alignement de certains de ces accords avec la Stratégie actuelle, (iv) l'ajustement programmatique des activités des instituts ou centres selon les objectifs stratégiques de l'UNESCO pour la période du Programme et budget en cours ( <i>document 37 C/5</i> ).
Résultat escompté n° 2 : renforcement de la coopération avec les instituts et centres de catégorie 2 et de la mise en œuvre de la stratégie globale intégrée concernant les instituts et centres de catégorie 2	IP1 : nombre de réunions internationales, interrégionales et régionales des instituts et centres de catégorie 2  IP2 : nombre d'instituts et de centres de catégorie 2 reconduits		M1 : comptes rendus de réunions  M2 : évaluations de reconduction	C1 et (r1) : participation d'au moins 50 % des instituts et centres de catégorie 2 à des réunions annuelles et/ou ordinaires du réseau  C2 et (r2) : application, à la totalité des évaluations de reconduction, des orientations et critères de la stratégie globale intégrée concernant les instituts et centres de catégorie 2	Afin de stimuler la capacité des instituts et centres de catégorie 2 de contribuer efficacement à la réalisation des objectifs stratégiques et des résultats escomptés de l'UNESCO, cette dernière a organisé à intervalles réguliers des réunions mondiales dans leurs domaines d'activité respectifs, comme suit :  <ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteur de l'éducation – 8 instituts et centres ont participé à la 3<sup>e</sup> réunion du Secteur de l'éducation de l'UNESCO avec les centres de catégorie 2 (Dubai, Émirats Arabes Unis, 5-7 mars 2013).</li> <li>• Division des sciences de l'eau - 15 instituts et centres ont participé à la réunion de la communauté de l'eau pendant la Réunion stratégique de haut niveau sur la sécurité et la coopération dans le domaine de l'eau (Nairobi,</li> </ul>

					<p>Kenya, 11-13 septembre 2013) et 17 à la réunion des directeurs des centres relatifs à l'eau de catégorie 2 (en marge de la 21<sup>e</sup> session du Conseil du PHI, 18-20 juin 2014).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Centre du patrimoine mondial – 9 instituts et centres ont participé à la réunion des centres de catégorie 2 dans le domaine du patrimoine mondial (Shanghai, Chine, 23-26 mai 2014).</li> <li>• Section du patrimoine culturel immatériel – 9 instituts et centres ont participé à la réunion des centres de catégorie 2 dans le domaine du patrimoine culturel immatériel (Sozopol, Bulgarie, 23-26 juillet 2013 ; Baku, Azerbaïdjan, 4 décembre 2013 ; Paris, France, 8 juin 2014).</li> </ul> <p>La reconduction des accords est effective ou en cours pour 10 instituts et centres existants, conformément aux dispositions de la Stratégie.</p>
--	--	--	--	--	---

### **Évaluation des progrès accomplis**

L'actuel cadre de coopération avec les instituts et centres de catégorie 2 est régi par la Stratégie globale intégrée pour les instituts et centres de catégorie 2 telle qu'amendée par la Conférence générale à sa 37<sup>e</sup> session en novembre 2013, à la lumière des recommandations du Conseil exécutif (*document 37 C/18 Partie I*), et vise à renforcer encore les procédures de reconduction des accords avec les entités de cette catégorie, d'améliorer l'alignement de leurs activités avec les méthodes de gestion axée sur les résultats et les stratégies sectorielles de l'UNESCO, à resserrer les règles du réseau en matière de suivi et de présentation de rapports, et à réduire le coût du maintien de ce réseau pour l'UNESCO en termes de ressources humaines et financières, compte tenu des besoins spéciaux des pays en développement.

En ce qui concerne les coûts, y compris les coûts liés aux études de faisabilité, aux exercices de reconduction, ainsi qu'à la coordination et au suivi stratégiques permanents et à l'établissement de rapports, la disposition pertinente de la Stratégie amendée – à laquelle se réfèrent expressément les articles pertinents du modèle d'accord correspondant – précise qu'il appartient désormais aux États membres ou à chaque institut ou centre de financer intégralement le coût des études de faisabilité réalisées par l'UNESCO, la participation de l'UNESCO aux organes directeurs des instituts ou centres, les examens d'évaluation aux fins de la reconduction de l'accord, ainsi que toute réunion de coordination annuelle.

Conformément à la décision du Conseil exécutif relative à la charge de travail de ses sessions, une nouvelle disposition concernant l'examen des candidatures pour approbation a également été introduite dans la Stratégie ; le Conseil exécutif examinera désormais les propositions de création de nouvelles entités de catégorie 2 une seule fois par période biennale, lors de sa session précédant immédiatement la session ordinaire de la Conférence générale.



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-quinzième session

# 195 EX/4

## Partie V

### PG/Rapport

PARIS, le 17 septembre 2014  
Original anglais

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

## EXÉCUTION DU PROGRAMME ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

### PARTIE V

#### NOUVELLE PRÉSENTATION DES DOCUMENTS EX/4 : RAPPORT DU GROUPE PRÉPARATOIRE

##### Résumé

En application de la décision 194 EX/4 (I, B), le Groupe préparatoire présente le résumé et les conclusions des discussions tenues à sa réunion intersessions des 2-3 et 9 septembre 2014 concernant la nouvelle présentation des rapports EX/4.

Action attendue du Conseil exécutif : décision proposée au paragraphe 11.

1. Lors de son examen de la nouvelle présentation des rapports EX/4, le Groupe préparatoire a accepté les principes de bon établissement des rapports suivants, définis dans le document PG/Note d'information (« Vers une nouvelle présentation des documents EX/4 : Note d'information établie par le Secrétariat ») et étayés par l'évaluation menée par IOS et BSP concernant la présentation des résultats :

- une distinction claire entre les rapports sur (i) les activités et les produits, et (ii) les résultats escomptés et les effets ;
- une modification de la fréquence des rapports tout au long du nouveau cycle quadriennal pour permettre d'améliorer la rigueur des analyses et des rapports et d'en optimiser le coût financier et en temps de façon que le Conseil exécutif puisse s'acquitter de ses fonctions statutaires concernant l'exécution du programme, l'application de clauses d'extinction, et les rapports connexes à la Conférence générale, conformément à l'article V.6 (b) de l'Acte constitutif de l'UNESCO et à la recommandation 13 de la résolution 33 C/92 ;
- une présentation claire des auto-évaluations rapportées et des données d'évaluation présentées à l'appui des rapports sur les résultats.

2. Le Groupe préparatoire a examiné à la fois la Note d'information établie par le Secrétariat et la note préparée par la délégation des Pays-Bas en coopération avec un groupe d'États membres (« *Proposal for more efficient and effective format for EX/4 and Executive Board calendar* »).

3. Le Groupe préparatoire a convenu qu'il fallait alléger la charge que représentaient les rapports, tant internes qu'externes, à l'UNESCO. Il propose que le Secrétariat prenne des mesures pour apporter les trois améliorations énoncées dans la partie B de la Note d'information :

- (1) simplifier les rapports et en réduire le nombre et la longueur, et établir une distinction plus claire entre les rapports sur les activités et les produits et les rapports sur les résultats, les tendances et les effets obtenus ;
- (2) faciliter la prise de décision stratégique sur les orientations futures du programme ;
- (3) simplifier, rationaliser et recalibrer les informations en ligne à la lumière des principes RBM-RBB en vue d'une analyse plus rigoureuse et plus actuelle des produits.

4. Parallèlement, après avoir entendu plusieurs experts d'organismes extérieurs, le Groupe préparatoire a également demandé que la réflexion sur l'amélioration des méthodes, outils et mécanismes d'établissement des rapports se poursuive dans les domaines suivants :

- faire en sorte que les **observations (feedback) des « bénéficiaires et parties prenantes »** soient dûment reflétées dans les rapports de l'UNESCO : à titre de première étape sur cette voie, le Groupe préparatoire a proposé qu'une « étude du *feedback* des parties prenantes » soit réalisée pendant l'été de la deuxième année de chaque quadriennium selon des modalités adaptées aux besoins et fonctions de l'UNESCO, en sollicitant auprès des États membres et d'autres acteurs concernés un retour d'information sur leur utilisation des produits de l'UNESCO et sur leur degré de satisfaction. Les résultats de cette étude seraient présentés à la session suivante de la Conférence générale ;
- mieux **intégrer les résultats des évaluations** dans les rapports de l'UNESCO, notamment en adaptant le plan d'évaluation d'IOS au nouveau cycle des rapports ;
- revoir les **indicateurs de performance** : le Groupe préparatoire a demandé que les indicateurs de performance du C/5 soient réexaminés afin de mieux faire la distinction entre les indicateurs relatifs aux produits et ceux relatifs aux effets ;
- en outre, le Groupe préparatoire a noté qu'il faudrait pleinement clarifier le niveau attendu concernant le produit ou la réalisation dont il doit être rendu compte au cas où il serait nécessaire d'établir un plan de mise en œuvre. Le Groupe préparatoire considère que le Rapport sur l'exécution du programme devrait rendre compte de l'actuel plan de mise en œuvre. En revanche le Rapport analytique sur l'exécution du programme comportera également une analyse de l'écart entre les réalisations fixées dans le plan de mise en œuvre et celles adoptées dans le C/5, sur la base de l'enveloppe budgétaire complète. Dans l'éventualité où l'Organisation fonctionnerait avec l'intégralité de son budget, ce point cesserait d'être un problème.

5. Compte tenu de ses discussions, et sur la base des travaux d'un groupe de travail constitué à cet effet, le Groupe préparatoire propose ce qui suit :

#### **A – Périodicité – Calendrier des rapports**

6. Comme indiqué dans la décision du Conseil exécutif et dans le rapport d'évaluation, les documents EX/4 doivent faciliter la prise de décision et permettre au Conseil exécutif de se livrer à une évaluation plus ample, plus stratégique, mieux tournée vers l'avenir et en temps utile de

l'exécution des programmes, en termes de réalisation des produits, de manière à pouvoir exprimer progressivement ses vues au cours du quadriennium sous la forme de décisions portant expressément sur l'exécution et les ajustements éventuels des différents programmes pour ce qui est de la réalisation des produits.

7. Le Groupe préparatoire a reconnu que ce ne serait pas nécessairement une bonne chose que de produire davantage de rapports. Le Groupe préparatoire propose :

- (a) qu'un « **Rapport sur l'exécution du programme (PIR)** » soit publié annuellement à chaque session de printemps du Conseil exécutif et que ce rapport contienne les informations rendant compte de l'exécution du programme en termes de réalisation des produits au cours de l'année précédente (rapport non cumulatif) ;
- (b) qu'à la première session de printemps du quadriennium, le Secrétariat présente un « **Rapport analytique sur l'exécution du programme (APIR)** » (rapport quadriennal) qui contienne des informations analytiques rendant compte de l'exécution du programme, notamment des tendances et des informations agrégées par secteur et par région, pour l'ensemble du quadriennium écoulé ;
- (c) qu'un « **Rapport stratégique sur les résultats (SRR)** » soit publié une fois par quadriennium, au cours de la troisième année du cycle. Il semblerait qu'une publication à la session de printemps soit la plus appropriée car le rapport permettrait ainsi d'orienter à la fois les consultations avec les États membres sur le futur C/5 et l'élaboration des propositions préliminaires six mois plus tard. Afin de prendre en considération le caractère à long terme d'un grand nombre des résultats escomptés de l'UNESCO et de bien rendre compte de la contribution de l'UNESCO au changement sur de plus longues périodes, le rapport ne concernerait pas que le programme en cours d'exécution, mais également les années précédentes ;
- (d) que **les informations en ligne concernant l'exécution du programme restent accessibles aux États membres (et en version imprimée, sur demande)**. Le Groupe préparatoire considère que les États membres pourraient ainsi se référer à ces informations pendant les sessions du Conseil exécutif, ce qui permettrait des discussions de fond sur les questions relatives au programme.

Le Groupe préparatoire suggère que le temps et les moyens disponibles à la session d'automne du Conseil exécutif soient mis à profit pour tenir un débat (plénier) sur les questions majeures intéressant les programmes de l'UNESCO plutôt que sur les rapports concernant l'exécution du programme. Le Conseil pourrait adopter une décision relative à la formule de ces débats.

8. Le Groupe préparatoire propose donc l'adoption du calendrier présenté en annexe.

## **B – Outils et modalités d'établissement des rapports**

9. Le Groupe préparatoire recommande donc que le Secrétariat mette au point les outils suivants pour l'établissement des rapports :

- « **Rapport sur l'exécution du programme (PIR)** » : ce rapport indiquera au Conseil exécutif si l'exécution du programme se déroule dans les temps impartis et dans les limites du budget, selon les critères établis en termes de quantité et de qualité. Il sera publié tous les ans à la session de printemps du Conseil exécutif, au lieu de la pratique actuelle consistant à présenter des rapports imprimés tous les six mois. Ce rapport annuel indiquera, pour chaque résultat escompté, l'état de la réalisation des produits, de manière compatible avec l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA), en présentant sous forme intégrée (dans un tableau, par exemple) les éléments suivants : les allocations budgétaires, les taux de dépense, la somme des fonds extrabudgétaires

mobilisés, l'évaluation des performances par rapport aux indicateurs de produits (la réalisation des produits est-elle en bonne voie ?), les défis et les mesures pour y remédier. Le rapport contiendra une évaluation stratégique concise des progrès accomplis dans la mise en œuvre, y compris les tendances, la répartition géographique et les difficultés rencontrées dans des domaines essentiels du programme, en agrégeant ensemble plusieurs résultats escomptés. Cette évaluation devrait donner un aperçu complet de l'évaluation de toutes les activités menées par l'UNESCO au titre de chaque résultat escompté, par rapport à tous les indicateurs de produits correspondants, ce qui n'est pas le cas actuellement d'après l'étude réalisée par l'UNESCO en 2014 concernant la présentation des résultats par l'Organisation. Voici quelques exemples de questions cruciales : Sommes-nous en bonne voie en ce qui concerne les produits ? À quels obstacles systémiques se heurte la mise en œuvre ? Quelles options le Secrétariat propose-t-il au Conseil exécutif pour y remédier de manière concrète ?

**NB : l'actuel document EX/4 Partie II**, qui contient le Tableau de bord et des informations à caractère général sur la situation financière de l'Organisation, continuera d'être présenté à chaque session du Conseil exécutif.

- À la première session de printemps du quadriennium, le Secrétariat présentera un « **Rapport analytique sur l'exécution du programme (APIR)** » (rapport quadriennal). Ce rapport portera sur l'état de la mise en œuvre du programme sur l'ensemble du quadriennium. Au lieu de répéter toutes les conclusions de chacun des trois rapports annuels (PIR) publiés au cours du quadriennium, il indiquera l'état de mise en œuvre du programme de manière plus analytique, en présentant, entre autres, des tendances et des informations agrégées par secteur et par région, pour l'ensemble du quadriennium écoulé. Afin de faciliter la prise de décisions, les défis signalés pour les différents résultats escomptés ne devront pas être mentionnés séparément sous chaque résultat escompté, mais traités dans une section à part entière du rapport dans laquelle ils seront assortis d'une série de propositions concrètes, globales et cohérentes, pour apporter des solutions.
- « **Rapport stratégique sur les résultats (SRR)** » : Ce rapport visera à faciliter la prise de décisions stratégiques et la planification des activités futures par le Conseil exécutif. Il s'agira de répondre entre autres aux questions suivantes : les activités menées par l'UNESCO ont-elles conduit ou non à des changements pour toutes les parties prenantes ? L'UNESCO apporte-t-elle une valeur ajoutée (niche) dans ses domaines d'intervention par rapport à d'autres organisations ? Le rapport sera publié une fois par quadriennium, comme recommandé dans l'évaluation menée par IOS et BSP concernant la présentation des résultats, au cours de la troisième année du cycle. Il semblerait qu'une publication de ces conclusions à la session de printemps soit la plus appropriée car le rapport permettrait ainsi (i) de mettre en application les principes de la gestion axée sur les résultats en contribuant au processus consultatif du C/5 et (ii) d'orienter les discussions sur les propositions préliminaires six mois plus tard.

Ce rapport sera de nature stratégique et analytique. Il sera à la fois rétrospectif et prospectif. Sur le plan **rétrospectif**, il présentera les rapports de cause à effet produits par l'action de l'UNESCO. Cet aperçu ne portera pas sur la réalisation des produits, mais plutôt sur l'obtention de résultats, en termes d'effets et – le cas échéant et dans la mesure du possible – d'impact. Ces informations seront présentées d'une manière qui permettra au Conseil exécutif, à ses deux dernières sessions, d'adresser à la Conférence générale des recommandations concernant l'application concrète et précise de clauses d'extinction pour les programmes de l'UNESCO, comme l'a demandé la Conférence générale à sa 37<sup>e</sup> session, notamment en indiquant si les programmes doivent se poursuivre ou s'il convient d'y mettre un terme. Sur le plan **prospectif**, il exposera des idées sur la manière de faire face aux défis signalés, ainsi qu'une série de propositions concrètes et cohérentes pour trouver des solutions, y compris en ce qui concerne les orientations et

domaines d'action futurs. La contribution de ce rapport reposera sur des examens internes du programme, les conclusions des évaluations et les observations (*feedback*) des différentes parties prenantes. Les plans de travail et le programme des évaluations d'IOS seront adaptés de manière à apporter une contribution adéquate en temps voulu, sans incidence financière notable. Cette approche suit les conclusions du rapport d'IOS (IOS/EVS/PI/136 Rev.) publié en juin 2014, à savoir : « les évaluations pourraient être planifiées de sorte à couvrir complètement le système sur une période de quatre ans. Cela ne nécessiterait pas obligatoirement davantage de ressources, juste une planification plus systématique des exercices d'évaluation existants ».

- Un **Questionnaire sur les observations (*feedback*) des parties prenantes** (en ligne) sera adressé aux États membres/parties prenantes à l'été 2015. Les informations recueillies sur les appréciations et résultats des États membres/parties prenantes seront analysées et présentées à la Conférence générale à sa 38<sup>e</sup> session.
- Un **Questionnaire sur le contenu et les priorités de programme du C/5** (en ligne) sera adressé aux États membres, aux organisations internationales et aux ONG immédiatement après la troisième session de printemps du Conseil exécutif au cours du quadriennium. Ce questionnaire permettra aux entités qui y répondent de faire connaître au Secrétariat leurs points de vue concernant le prochain Projet de C/5.

Les modèles pour ces deux questionnaires seront élaborés en étroite consultation avec les États membres avant d'être mis à l'essai dans le cadre d'une expérience pilote.

## C – Autres observations et recommandations

10. Au cours des discussions du Groupe préparatoire, il a été observé que :

- l'évaluation doit être conçue de manière à renforcer la planification ;
- l'évaluation de l'action de l'UNESCO doit refléter la spécificité de son mandat, qui exige de prendre en compte :
  - o des domaines et des objectifs qui ne relèvent pas directement de l'économie et du développement, à commencer par l'objectif constitutionnel en vertu duquel « c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix » ;
  - o la dimension qualitative des fonctions de l'UNESCO, notamment pour ce qui est de « servir de laboratoire d'idées » et de « définir des normes et standards » ;
  - o des effets de long terme, qui peuvent se produire sur des périodes dépassant les huit ans de la Stratégie à moyen terme ;
- le nouveau cycle de travail de l'Organisation – Budget sur deux ans, Programme sur quatre ans et Stratégie à moyen terme sur huit ans – a, eu égard aux rôles respectifs et aux relations des trois organes, des incidences importantes qui devront impérativement être examinées au plus tôt ;
- le débat du Groupe préparatoire a grandement bénéficié de la participation étroite des États membres et du Secrétariat, ce qui a permis des échanges ouverts et constructifs.

Il a également été recommandé que le Conseil débatte plus avant des points spécifiques suivants :

- la contribution des parties prenantes de l'UNESCO à l'évaluation, y compris :
  - o les États membres et les Commissions nationales ;
  - o les Bureaux hors Siège et les instituts de catégorie 1 ;



- les réseaux divers comme les Chaires ou les instituts de catégorie 2 ;
- les bénéficiaires et les usagers de l'Organisation ; et
- les organisations de la société civile ;
- la tenue régulière de débats d'idées et de substance au sein du Conseil en vue de préparer la prise de décision stratégique sur les orientations futures du programme ;
- le rôle accru de la prospective dans la prise de décisions stratégiques et la planification des activités futures de l'UNESCO, conformément à la décision 194 EX/30 (voir par. C (3) du PG/Note d'information) ;
- la possibilité pour le Conseil de spécialiser ses sessions par thèmes.

### Décision proposée

11. Compte tenu de ce qui précède, le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant la décision 194 EX/4 (I, B) qui demande au Groupe préparatoire de proposer pour les documents EX/4 une nouvelle présentation plus efficace, conforme à l'IITA, prospective et faisant une utilisation effective des clauses d'extinction,
2. Ayant examiné le document 195 EX/4 Partie V – PG/Rapport,
3. Rappelant également les résolutions du 37 C/5 pour les grands programmes, qui énoncent la nécessité de procéder, pendant la période 2014-2017, à un examen des axes d'action et de leurs résultats escomptés, y compris ceux des programmes intergouvernementaux et internationaux relevant des grands programmes, et de proposer leur maintien, leur réorientation, y compris un éventuel renforcement ou des stratégies de sortie, ou leur suppression, sur la base de critères d'évaluation clairs,
4. Ayant examiné le volume et la nature actuels des rapports présentés aux organes directeurs à la lumière du passage à un programme quadriennal et de la nécessité de poursuivre l'intégration des principes de gestion et de budgétisation axées sur les résultats,
5. Gardant à l'esprit les résolutions antérieures pertinentes de la Conférence générale sur les exigences en matière de présentation de rapports au Conseil exécutif, et agissant sans préjudice desdites résolutions,
6. Approuve le principe selon lequel une distinction claire doit être établie entre, d'une part, les rapports sur les activités et les produits et, d'autre part, les rapports sur les résultats escomptés et les effets ;
7. Prie la Directrice générale d'élaborer les rapports soumis au Conseil exécutif sur la base des objectifs et des éléments, et selon la présentation et la périodicité, indiqués dans le document 195 EX/4 Partie V – PG/Rapport :
  - (a) un Rapport sur l'exécution du programme à chaque session de printemps ;
  - (b) un Rapport analytique sur l'exécution du programme à la session de printemps de la première année de chaque période quadriennale ;

- (c) un Rapport stratégique sur les résultats à la troisième session de printemps de chaque période quadriennale ;
  - (d) prie également la Directrice générale de continuer à rendre accessibles en ligne les informations sur l'exécution du programme et d'en améliorer continuellement la qualité et la couverture ;
8. Décide, compte tenu de la recommandation d'intégrer les observations des parties prenantes et des bénéficiaires, de demander à la Directrice générale de réaliser une enquête en ligne, au cours du premier trimestre de chaque période quadriennale, qui permettra de recueillir les réactions concernant la qualité, l'utilisation et l'utilité des activités et produits de l'UNESCO relevant du précédent C/5 ;
  9. Décide également de continuer à réaliser une enquête sur le contenu et les priorités de programme du C/5 auprès des États membres, ainsi que des organisations internationales et ONG concernées, afin d'orienter l'élaboration du Projet de programme et de budget (C/5) suivant ;
  10. Prie le Comité spécial du Conseil exécutif de lui soumettre des propositions concernant le calendrier du Conseil exécutif pour tirer le meilleur parti de ces rapports et permettre un débat approfondi sur certains grands programmes et certaines questions transversales afin d'en assurer la pleine couverture pendant une période quadriennale ;
  11. Prie la Directrice générale de revoir l'actuel programme d'évaluation d'IOS afin qu'il soit davantage en adéquation avec les rapports, débats et décisions prévus par la présente décision ;
  12. Recommande à la Conférence générale d'approuver, à sa 38<sup>e</sup> session, la présente approche de l'établissement des rapports<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Cela impliquerait la suspension de l'application du paragraphe (k) de la résolution 37 C/98 concernant la présentation d'une évaluation à mi-parcours des progrès accomplis dans la réalisation des résultats escomptés au cours de l'exercice biennal 2014-2015.

**ANNEXE**  
**CALENDRIER PROPOSÉ**

2014		2015		2016		2017		2018	
<i>Printemps</i>	<i>Automne</i>	<i>Printemps</i>	<i>Automne</i>	<i>Printemps</i>	<i>Automne</i>	<i>Printemps</i>	<i>Automne</i>	<i>Printemps</i>	<i>Automne</i>
INFORMATIONS SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME DISPONIBLES EN LIGNE									
Première année de la période quadriennale		<b>PIR 2014</b>	EX/4 <sup>1</sup>	<b>SRR &amp; PIR 2015</b>		<b>PIR 2016</b>		<b>APIR 2014-2017</b>	
		Projet de 38 C/5	38 <sup>e</sup> session de la Conférence générale		Propositions préliminaires	Projet de 39 C/5	39 <sup>e</sup> session de la Conférence générale		
		Été: Questionnaire sur les observations ( <i>feedback</i> ) des parties prenantes		Immédiatement après la session de printemps du Conseil exécutif : consultations, y compris le questionnaire sur le contenu et les priorités de programme du C/5					

<sup>1</sup> Le Secrétariat continuera de fournir les informations qui constituent le document EX/4, conformément à la résolution 33 C/92 (alinéa 3 (R.2)).